

La Gazette

DE MONTGUYON

Octobre 2025

#22

Un été de folie !

DOSSIER : Inauguration de la place de la Mairie
à vivre dans ce numéro



Nous venons de passer un très bel été !

Chers Montguyonnaises et Montguyonnais,

La mobilisation de nos associations a été très forte sur cette période et le succès était au rendez-vous ! Un immense coup de chapeau pour l'organisation de ces manifestations qui ont fait vibrer notre commune !

La braderie du mois de juillet, qui a mis en ébullition les rues du centre-bourg, avec l'inauguration de la Place de la Mairie, en présence des représentants de l'Etat, du Département et de l'ensemble des acteurs de ce beau projet, sans oublier de citer les nombreuses animations proposées par l'Amie et la Commune pour l'occasion.

Pour clôturer cette belle journée, le Bal des Pompiers organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Montguyon a mis le « feu » à notre village !

La première course de caisses à savon qui a fait frissonner les grands et les petits avec une phrase entendue et répétée par les nombreux spectateurs : « vivement l'an prochain pour remettre ça ! » une journée de liesse populaire où Montguyon a retrouvé l'ambiance des festivals de jadis !

Les deux soirées de spectacle « Son et Lumière » et la journée d'animations médiévales de la Fête Médiévale qui attirent de plus en plus de public de tout âge !

L'ensemble des marchés nocturnes gourmands où vous étiez toujours plus nombreux avec une ambiance conviviale, musicale et artistique !

Pour clôturer cette période estivale, la fête locale avec toutes ces animations, brocante et surtout son feu d'artifice grandiose qui embrasera notre ciel !

Oui vraiment un bel été à Montguyon !

Un été chaud et sec qui a tenu en alerte et en action nos Sapeurs-Pompiers.

Remercions-les chaleureusement pour leur courage et leur dévouement de chaque instant !

Remercions aussi les équipes du CCAS, pour leur action de prévention envers nos aînés, lors des journées de canicule !

Aussi, ne manquez pas non plus, le code géant organisé par la sécurité routière, le 21 octobre 2025 pour parfaire vos connaissances sur les règles du Code de la Route.

Ouvert à tous, il vous fera réviser vos connaissances dans la bonne humeur !

L'enquête publique sur la révision du PLU de Montguyon qui était prévue en octobre 2025 sera reportée ultérieurement à la demande des services de l'Etat (=DDTM), afin de continuer à affiner le projet de révision du PLU.

Pour conclure, Montguyon a l'honneur d'être labélisé « Village de Pierre et d'Eau » comme Brouage, Talmont et d'autres, j'ajouterais pour ma part « village solidaire, vivant et convivial » !

Votre Maire,
Julien MOUCHEBŒUF

SOMMAIRE

3 Dossier-1 : Inauguration de la place de la Mairie

5 Dossier-2 : Une rentrée des classes tout en douceur

6 Compte-rendu des Conseils Municipaux

15 Vie locale

18 Histoire

19 Infos pratiques

29 Vie associative

35 Agenda

LA GAZETTE DE MONTGUYON

Journal municipal
de la commune de Montguyon
N° 22 – Octobre 2025

Directeur de Publication :
Julien MOUCHEBŒUF

Rédacteur en chef :
Commission information
sous la direction de
Mme Sophie BRODUT

Conception et réalisation :
Studio KEVART - Saint-Aigulin

Dépôt légal à la parution
Mairie de Montguyon
1 place de la Mairie
17270 MONTGUYON
Tél. : 05 46 86 47 17



ATTENTION :

À compter du 1^{er} janvier 2024
Nouveaux horaires d'ouverture
de la mairie au public
Du lundi au vendredi :
de 9h à 12h et de 14h à 18h
Fermé le samedi

Tél. : 05 46 86 47 17
Courriel de la Mairie :
mairie@montguyon.fr

Site Internet :
www.montguyon.fr
Page Facebook :
www.facebook.com/mairiemontguyon



DOSSIER-1

Inauguration de la place de la Mairie



L'inauguration de la toute nouvelle place de la Mairie a eu lieu le samedi 5 juillet.

C'est avec une immense joie et une grande fierté que le Conseil Municipal et Julien MOUCHEBOEUF ont accueilli pour l'évènement : Mme la Sénatrice, Corinne IMBERT, M. le Sénateur, Daniel LAURENT, Mme la Sous-préfète, Hélène LEMESLE, M. le Conseiller Départemental, Yves POUJADE, Mme la Vice-présidente de la CDCS, Brigitte QUANTIN, M. le Président du Syndicat de Voirie Départementale, Loïc GIRARD, M. le Président du SDEER, François BRODZIACK, Mmes et MM. les élus, M. le Maire honoraire, François BASTERE, M. le Maire du Conseil Municipal des Jeunes de Montguyon, Nolan, le Major Alberto CASTENIHERA de la Gendarmerie, le Lieutenant Vincent BASTERE, chef de centre de Montguyon, commerçants, artisans et entrepreneurs, présidents ou représentants du monde associatif, agents municipaux, habitants de Montguyon.

En 2021 avait été organisé des ateliers participatifs, où idées, suggestions et attentes, ont été le point de départ de ce projet.

Notre commune a eu la chance d'être labellisée par le dispositif national **"Petites Villes de Demain"**. Ce programme ambitieux nous a offert un accès précieux à des outils et à l'ingénierie nécessaires pour développer et dynamiser nos projets structurants. L'aménagement de cette place en est une parfaite illustration, et nous sommes infiniment reconnaissants de ce soutien qui a su donner une réelle impulsion à nos ambitions.

Il était devenu impératif de rénover cette place pour plusieurs raisons essentielles :

- **La sécurité des personnes** n'était plus pleinement assurée au niveau de la voirie.
- Nos **arbres étaient malades et dangereux** pour les usagers.
- **Une rénovation des réseaux d'assainissement** était indispensable.
- **Le stationnement** devait être mis aux normes et assurer la sécuri-

té des usagers

- **L'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR)** devait être améliorée.
- Nous souhaitions renforcer **la végétalisation et la désimperméabilisation des sols**.
- Enfin, le **monument aux morts** méritait une remise en valeur pour lui rendre tout son éclat

Il faut savoir que le dernier aménagement d'envergure de cette place datait de **1988**, sous la mandature de mon prédécesseur, **M. FONTA-NAUD**. Près de 36 ans plus tard, il était temps d'offrir à notre centre-bourg une nouvelle jeunesse.

Aujourd'hui, nous sommes fiers de vous présenter le résultat de ces travaux. Cette Place de la Mairie offre désormais :

- **Une accessibilité PMR** sur l'ensemble de l'espace, garantissant à chacun de pouvoir circuler en toute sérénité.
- **Une zone de rencontre**, où piétons et vélos sont prioritaires face aux véhicules, favorisant un partage harmonieux de l'espace.
- **Des réseaux d'assainissement et pluviaux** entièrement rénovés, pour une meilleure gestion de l'eau.
- **Des sols désimperméabilisés** grâce à l'installation d'enrobés drainants et de pavés, contribuant ainsi à la gestion des eaux pluviales.
- **Un espace verdoyant et apaisant**, avec l'engazonnement des joints des pavés, l'installation de massifs en pleine terre, et la replantation de nombreux arbres et arbustes cet automne, pour une place plus belle et plus respirante.
- **Un monument aux morts** restauré, au centre de notre espace public, « pour ne jamais oublier ».

Ce projet représente **un investissement de plus de 600 000 €**. C'est un investissement pour l'avenir de la commune. Nous avons bénéficié **d'une aide financière de nos partenaires à hauteur de plus de 60 %** du coût total. Pour le reste, la commune l'a financé **sans avoir**

DOSSIER-1 (suite)

recours à l'emprunt, grâce à une gestion rigoureuse de nos finances.

Ce projet d'envergure n'aurait pu voir le jour sans l'implication et le professionnalisme de nombreux acteurs.

*Nous tenons à saluer la **maîtrise d'œuvre** remarquable du **Syndicat Départemental de Voirie de la Charente-Maritime**, sous la direction éclairée de **Frédéric BARBOT**. Ce dernier et son équipe nous ont accompagnés, depuis la préparation des ateliers participatifs jusqu'à la réception des travaux. Il a su être à notre écoute à chaque étape clé de ce projet ! Nous remercions son Président, **Loïc GIRARD**, pour son soutien précieux.*

*Nous remercions également le **Syndicat EAU 17** et la **RESE** qui ont su faire preuve d'une réactivité exceptionnelle pour rénover l'ensemble du réseau d'assainissement de cette place dans un temps record, avant même le début des travaux. Un grand merci aux entreprises qui ont réalisé ces travaux, ainsi qu'aux agents de la RESE, et tout particulièrement à un agent : **Mathieu DELMAS**. Merci à son Président, **Christophe SUEUR**, pour son écoute attentive.*

*La réalisation de ces travaux, étalés sur **trois mois et demi avec 3 semaines d'avance sur le planning établi**, a été menée avec un grand professionnalisme par l'entreprise **SEC TP**. Nous remercions également **Michael Garigue, Michel** et tous les autres intervenants. Merci à **M. BOBIN** et **M. Le FOLLIC** pour leur adaptabilité et leur ingénierie.*

*Nous saluons également l'entreprise **IDEVERDE** pour la création et la mise en place des espaces verts, au **SDEER** qui a contribué au bon déroulement des travaux. Au service d'**ENEDIS**, avec **M. FONDECAVE** et **Mme RODRIGUEZ**, pour leur aide importante dans la gestion de ce projet.*

*Nous remercions l'ensemble des **commerçants riverains** de cette place pour leur patience et leur adaptabilité remarquables durant toute la durée des travaux.*

Ce projet a également bénéficié du soutien indéfectible de nos partenaires institutionnels.

*Un grand merci au **Département** pour son aide financière et logistique sur les voies départementales. Merci à son Vice-Président des Infrastructures, **Gérard PONS**, et à Mme la Présidente, **Sylvie MARCILLY**, ainsi qu'à nos conseillers départementaux, **Jeanne BLANC** et **Yves POUJADE**, à l'**État** pour la mise en œuvre du dispositif "Petites Villes de Demain" et pour son aide financière à travers plusieurs financements : la **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**, le **Fonds Vert** et l'**Agence de l'Eau Adour-Garonne**.*

*Nous remercions également **Mme Sabrina LADOIRE**, ancienne Sous-Préfète de Jonzac, pour son aide précieuse dans le financement de ce projet. Et bien sûr, un grand merci à Mme la Sous-Préfète de Jonzac, **Hélène LEMESLE**, pour son aide régulière sur ce dossier.*

*Enfin, et ce n'est pas le moins important, un grand merci à l'ensemble de nos **agents communaux**, qu'ils soient techniques ou administratifs, pour leur aide essentielle apportée à cette réalisation au niveau du suivi technique, du fleurissement et du suivi administratif important. Leur dévouement est un atout précieux pour notre commune.*

Nos territoires ruraux sont des lieux de caractère et d'authenticité. Il nous appartient de mettre en place, ensemble, une dynamique de promotion de ces territoires, en veillant à ce que soient assurées ces conditions fondamentales que sont l'accueil, les services rendus à la population, la préservation du cadre de vie, la valorisation du patrimoine et l'activité. C'est ainsi que nous pourrions conjuguer harmonieusement ruralité et modernité.



DOSSIER-2

Une rentrée des classes tout en douceur au groupe scolaire de Montguyon



© Shutterstock

141 enfants attendaient impatiemment l'ouverture des portes de l'école élémentaire ce lundi 2 septembre.

Un chiffre en hausse puisqu'ils étaient 125 à la dernière rentrée. Pas de changement dans l'équipe enseignante composée de Mme LAGRAVE, Mme RIGAUX et Mme HORSEAU pour l'école du haut et Mme BERNARD, Mr ARNAUD et Mme PAILLOTIN (directrice), pour

celle du bas, sans oublier Mme line DUSSAUL pour le dispositif Ulis ;

Côté maternelle, saluons l'arrivée de Mme Marie Christine BRIFFAUD qui rejoint l'équipe de Mr BLET (directeur) et de Mme THOMAS, les maîtres et maîtresses de nos chers petits.

74 élèves cette année, un chiffre à peu près stable par rapport à l'an dernier, du côté des ATSEM, tout le monde était prêt pour accueillir les tout-petits Sandrine, Camille et Mélissa ont séché quelques larmes bien compréhensibles en ce premier matin d'école.

À la garderie, Christelle et Angélique avaient préparé crayons de couleurs et pâte à modeler, tandis que chez les grands, Rebecca et Sandrine avaient enfilé les baskets pour organiser des jeux de cour avec les plus grands.

Au restaurant scolaire, Céline et Nathalie se préparaient à battre un record dès le premier jour avec 180 convives attendus, alors que l'an dernier ils étaient en moyenne 150.

L'équipe du RASED (dispositif d'aide aux élèves en difficultés) composée de Jacques, Stéphanie, Elisabeth et Christine, se préparaient à intervenir dans le groupe scolaire de Montguyon mais aussi dans les écoles alentours.

Une rentrée donc, en douceur grâce à une préparation méticuleuse et une organisation sans faille avec une équipe remarquable et professionnelle.

Réunion du 21 juillet 2025

Présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHAR-
RON, Ghislaine GUILLEMAIN,
Ludovic GIRARD, Annie CHARRAS-
SIER, Marie BERNARD, Gaëtan BUREAU,
Raymond NUVET, Simone ARAMET, Didier
MOUCHEBOEUF, Marc LIONARD, Carine
MOULY et Claude NEREAU.

Excusée : Sophie BRODUT, Charlotte
DENIS-CUVILLIER, Christophe METREAU,
Lionel NORMANDIN et Claire LEGER.

Absente : Nathalie CHATEFAU.

Secrétaire de séance : Ghislaine GUILLE-
MAIN.

**Ouverture de la séance du Conseil Municipa-
l à 20h30.**

1^{er} DOSSIER

**Approbation du Compte-Rendu de la
séance du 26 mai 2025**

**Approuvé à l'unanimité des membres
présents.**

2nd DOSSIER

Dossier abattoir

Validation de l'attribution d'une subven- tion exceptionnelle

Monsieur le Maire informe les membres du
Conseil municipal que dans le cadre de la
modernisation et la mise aux normes de
l'abattoir, la prévention de la santé au
travail du personnel est au cœur des
préoccupations de la direction.

Il était indispensable de procéder au rempla-
cement du vérin pneumatique du poste de
levage et au changement de la partie du rail
aérien entre le poste de saignée et le poste
suivant. Avec cette amélioration de poste de
travail bien pensé et fonctionnel, le person-
nel pourra évoluer dans un environnement
professionnel adapté à leurs besoins tout en
préservant leur santé et réduire les coûts des
arrêts de maladie par l'exploitant, la
SECAM.

Monsieur le Maire rappelle que la commune
étant propriétaire de l'abattoir mais pas de
l'exploitation, les frais d'investissement
sont à la charge de la collectivité.

Le dossier de modernisation et mise aux
normes, n'a pas pu être porté par la collecti-
vité. En effet, la Fédération Nationale
Exploitants Abattoirs Publics (FNEAP) qui a
apporté son soutien financier à 80% du
montant HT, avait une exigence de
documents au nom de la SECAM (exploitant
de l'activité de l'abattoir) y compris une
attestation d'adhésion au régime de
prévoyance au nom de la SECAM. C'est pour
cela, que la SECAM a été porteur de cette
demande de subvention avec l'aide adminis-
trative de la commune.

La FNEAP a apporté un soutien financier à
hauteur de 80% de 43 020,00€. La
commune étant propriétaire doit financer
les 20% d'autofinancement soit un
montant TTC de 10 325,00€.

COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION

POSTE DE DÉPENSES (les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	MONTANT PRÉVISIONNEL HT
Mise en place d'un vérin pneumatique neuf pour la barre mobile existante au poste de levage (saignée des gros bovins)	18 360,00 €
Travaux de remplacement du réséau aérien existant par un réseau aérien entièrement neuf en réseau gros birail acier	24 660,00 €
COÛT HT	43 020,00 €

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

(le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subventions ou à défaut le courrier de demande)

FINANCEURS	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
FNEAP (les abattoirs de proximité)	Acquis	43 020,00 €	34 416,00 €	80,00 %
Sous-Total			34 416,00 €	
Autofinancement (dont montant du prêt, le cas échéant)			8 604,00 €	20,00 %
COÛT HT			43 020,00 €	

Cette modernisation de poste de travail se
présente suivant le plan de financement
ci-dessous :

Monsieur le Maire propose aux membres
présents, que la commune en tant que
propriétaire de l'abattoir, apporte son
soutien financier par une subvention excep-
tionnelle de 10 325,00€ à la SECAM.

Il propose que cette subvention soit versée
en une seule fois (dépense au chapitre 65, à
l'article de fonctionnement 65748 du BP
2025).

**Le Conseil municipal, après en avoir
délibéré, décide, à l'unanimité des**

membres présents :

- **DE VALIDER** l'attribution d'une subven-
tion exceptionnelle de 10 325,00€ à la
SECAM,

- **DE VALIDER** le versement de cette
dépense de fonctionnement en une seule
fois à la SECAM en 2025 sur le chapitre 65,
article 65748 du BP 2025,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer
tous les documents relatifs à ce dossier de
versement d'une subvention exceptionnelle
à l'abattoir.

3^e DOSSIER

OPAH (Opération Programmée de l'Amé-

lioration de l'Habitat)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du
Conseil municipal que la commune depuis
2022 est mobilisée pour améliorer l'habitat
(notamment locatif social) et le cadre de vie
de cet habitat.

Monsieur le Maire rappelle également que
l'OPAH est un levier pour mieux financer les
travaux de réhabilitation du parc privé
(énergie, autonomie, insalubrité) car
l'accompagnement des propriétaires à ces
projets est pris en charge suivant une étude
de dossier par l'ANAH (Etat), la Communau-
té des Communes de la Haute-Saintonge

Réunion du 21 juillet 2025 (suite)

(CDCHS) et la commune.

A cet effet, il convient de modifier les montants des aides attribuées par la commune. En effet, actuellement cette opération est principalement destinée pour le parc de logements de propriétaires occupants. Plusieurs dossiers en 2024 ont été instruits par la commune en vue du versement de l'aide versée par la collectivité à des propriétaires occupants en plus de l'ANAH et de la CDCHS.

Dans le cadre du renouvellement de la convention OPAH-RU, Monsieur le Maire informe les membres présents que pour les 3 années à venir, il serait judicieux de prioriser les propriétaires bailleurs afin de « booster » la location. Sur le territoire, il y a beaucoup de logements qui ne sont pas louables en l'état. Avec le programme OPAH, ces logements pourraient être mis à la location. Cela permettrait de répondre à une forte demande de locations de logements sur le territoire. Monsieur le Maire précise donc, qu'il convient pour les prochaines années de changer la politique d'attribution des aides en priorisant pour les 3 années à venir la création de logements locatifs par des aides versées aux propriétaires ayant des logements non louables actuellement. L'exposé de Monsieur le Maire étant fait,

Vu la délibération n°85 de 2022 suite au conseil communautaire du 30 septembre 2022 qui valide la dynamique d'amélioration de l'habitat par le lancement d'une OPAH-RU en 2023,

Vu la convention d'OPAH-RU de Haute-Saintonge signée le 8 septembre 2023 pour une durée de 5 ans,

Vu la délibération n°114 de 2024 suite au conseil communautaire du 11 décembre 2024 qui valide la dynamique d'amélioration de l'habitat en Haute-Saintonge par le

lancement d'un PIG Pacte territorial, signé le 11 avril 2025, pour une durée de 5 ans,

Vu les décisions liées aux améliorations de l'habitat et de la dynamique de revitalisation de bourg (via Petite ville de demain notamment), des 9 communes signataires de la convention d'OPAH-RU,

Il est exposé ce qui suit :

Le territoire de la Haute-Saintonge a relancé sa dynamique de l'amélioration de l'habitat en signant un Pacte Territorial avec l'ANAH sur la période 2025-2029. En 2026, le territoire portera l'accompagnement des ménages porteurs de projets via cette convention PIG Pacte territorial, aujourd'hui accompagnés dans le cadre de l'OPAH-RU.

La Communauté des Communes propose donc de revoir la convention d'OPAH-RU actuelle pour permettre aux communes de revoir, si besoin leurs objectifs, dans le but de continuer ou d'accroître la dynamique locale d'amélioration de l'habitat en cohérence avec la revitalisation des bourgs. Ces modifications feront l'objet d'un avenant à l'OPAH-RU signé par la CCHS et les 9 communes concernées.

Voici quelques rappels du cadre :

- Les orientations du territoire de la Haute-Saintonge sont :
 - La rénovation énergétique des logements
 - L'éradication de la vacance
 - La primo-accession
 - La création de logements locatifs de qualité
 - La lutte contre le logement indigne et dégradé
- L'amélioration au maintien à domicile. Les publics ciblés sont les propriétaires occupants modestes et très modestes et les propriétaires bailleurs qui conventionnent leur logement via le Loc'Avantage de l'ANAH.

• La commune a défini au début de l'OPAH-RU un périmètre « Renouvellement urbain » dans lequel des actions spécifiques pourront être menées pour renforcer cette action d'amélioration du parc de logements existants. La commune incitera les propriétaires à rénover leurs logements par de l'ingénierie (communication, explication, pédagogie, études de faisabilité, etc.) et par des subventions locales sur les sujets prioritaires identifiés.

• L'OPAH-RU peut également, si le cadre incitatif montre ses limites, recourir à des outils coercitifs (traitement de l'insalubrité, démolitions, actions foncières, déclarations d'utilité publique, ...).

• La réussite de cette OPAH-RU est conditionnée au respect de l'engagement financier matérialisé par la convention d'OPAH-RU signée le 8 septembre 2023.

Aussi, dans le cadre de l'avenant de l'OPAH-RU, la commune de Montguyon décide de modifier les subventions communales comme suit :

Partout dans la commune :

- 6 000 € par dossier de travaux de création d'un logement locatif en complément d'une aide de l'ANAH pour un logement conventionné (**3 par an dont au moins 2 en secteur RU**)
- 6 000 € par dossier de travaux de rénovation d'un logement occupé par son propriétaire en complément d'une aide de l'ANAH pour un logement conventionné (**1 par an**)

Exclusivement à l'intérieur du périmètre RU :

- 2 000 € par propriétaire pour des travaux de ravalement de façade (**3 par an**)

Le budget sur 3 ans est donc de 90 000 € répartis selon l'échéancier suivant :

	2026	2027	2028	TOTAL
Rénovation logement propriétaire occupant	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	18 000,00 €
Création logement locatif	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	54 000,00 €
Ravalement de façade en RU	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	18 000,00 €
	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	90 000,00 €

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- **DE REMPLACER** les règles d'attribution des aides communales par les règles énoncées ci-dessus,

- **DE VALIDER** la signature de l'avenant de l'OPAH-RU en pièce jointe,

- **D'INSCRIRE** aux budgets des trois prochaines années les crédits nécessaires au versement des aides complémentaires aux propriétaires privés, pour un montant

prévisionnel total de 90 000 € sur les 3 années restantes du dispositif,

- **DE METTRE** à la disposition du public en Mairie, pendant un mois, le projet d'avenant.

4^e DOSSIER

Plan Local d'Urbanisme (PLU) Projet d'arrêt du PLU

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que depuis 2022, la collectivité travaille en étroite collaboration avec

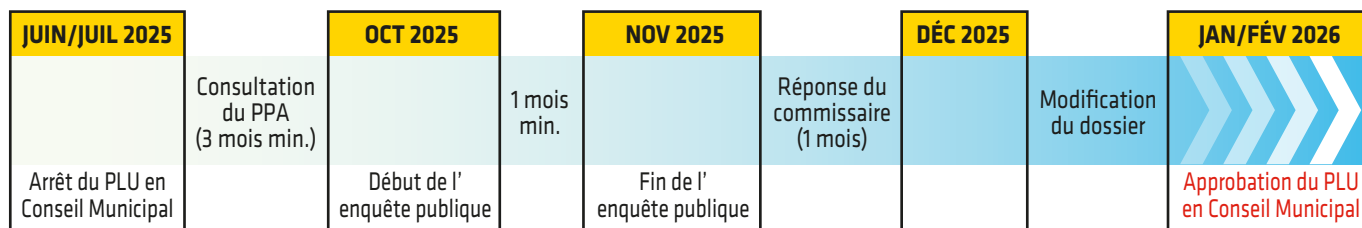
le cabinet CITTANOVA à l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ayant été acté par délibération en Conseil municipal de janvier 2025, il convient aujourd'hui d'arrêter le PLU de la commune.

Un élu intervient pour faire connaître son inquiétude quant aux difficultés de mise en œuvre du règlement de ce PLU. Son ressenti est que la multitude des contraintes pourraient le rendre inapplicable.

Réunion du 21 juillet 2025 (suite)

Monsieur le Maire présente le calendrier de phase règlementaire :



Les dates de l'enquête publique seront communiquées par diffusion sur le panneau lumineux de la Mairie, sur les réseaux sociaux (Facebook, Panneau Pocket) et sur le site internet de la commune.

Les documents en lien avec ce dossier et l'enquête publique seront consultables à ce moment-là.

Monsieur le Maire précise que tant que le nouveau PLU n'est pas approuvé, c'est le règlement actuel qui est appliqué.
Monsieur le Maire après avoir exposé,

VU le code général des collectivités territoriales

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 153-1 et suivants, R. 151-1 et suivants et R. 153-1 et suivants

VU les articles L 103-2 à L 103-4 et L 103-6 du code de l'urbanisme relatifs à la concertation

VU le Schéma de Cohérence Territoriale approuvé le 19 février 2020

VU la délibération n° 2022/89 en date du 13 septembre 2022 par laquelle le conseil municipal de Montguyon a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme et fixé les modalités de concertation mise en œuvre à l'occasion de cette procédure

VU la délibération n° 2025/01 du 19 février 2025 actant du débat sur les orientations générales du PADD qui s'est tenu en séance du conseil municipal

VU la concertation qui s'est déroulée durant l'élaboration du PLU

VU le bilan de la concertation tel qu'annexé à la présente délibération

VU l'entier dossier de projet de PLU tel qu'annexé à la présente délibération

I- CONTEXTE

Monsieur Le Maire rappelle les éléments de contexte dans lequel le PLU de Montguyon a été initié.

Monsieur Le Maire indique que la décision d'arrêter le projet de PLU constitue une étape importante de la démarche d'élaboration dans la mesure où elle marque la fin des études et la formalisation du dossier constitué :

- D'un rapport de présentation,
- D'un PADD
- D'un règlement écrit et d'un règlement graphique,

- Des orientations d'aménagement et de programmation,
- Des annexes.

II - LES OBJECTIFS POURSUIVIS

Les objectifs poursuivis par la procédure d'élaboration du PLU tels que définis dans la délibération du 19 février 2025 sont les suivants :

Axe 1 : Accueillir de nouvelles populations tout en respectant les paysages et le patrimoine

1. Pour une augmentation continue de la population
2. Densifier pour ménager les espaces naturels, agricoles et forestiers
3. rs un habitat diversifié répondant aux besoins de la population
4. Des patrimoines à préserver et à adapter aux enjeux actuels

Axe 2 : Un territoire qui répond aux besoins du quotidien

1. Une économie tournée vers le local
2. Accompagner le monde agricole et viticole pour assurer leur pérennité
3. Un tourisme vert axé sur un réseau patrimonial
4. Renforcer l'accès aux équipements, le bien-être et la vie communale
5. Tendre vers une atténuation de la dépendance à la voiture individuelle

Axe 3 : Une commune sensible aux modifications climatiques

1. Adapter le territoire aux changements climatiques
2. Offrir les conditions du maintien des espèces naturelles
3. L'eau, ressource essentielle à protéger
4. Développer la production d'énergies renouvelables
5. Tenir compte et prévenir des risques

III. LES MODALITES D'ELABORATION DU PLU

Conformément au code de l'urbanisme les acteurs locaux et le public ont été associés tout au long de la démarche d'élaboration du projet.

Ø Les Personnes Publiques Associées

Tout au long de la démarche, les personnes publiques associées (PPA), ont été sollicitées pour échanger et donner leur avis. A ce

titre et en dehors du dialogue continu, 2 réunions plénières ont été organisées aux différentes étapes de la procédure.

IV. LA CONCERTATION PREALABLE ET SON BILAN

En application des articles R.153-3 et L.103-6 du code de l'urbanisme, la délibération qui arrête un projet de PLU peut simultanément tirer le bilan de la concertation.

IV a. Les modalités de concertation avec le public

Conformément aux articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme, les modalités de concertation sont mises en œuvre durant toute la durée de l'élaboration du projet afin d'associer les habitants et les associations locales. Elles permettent au public d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par la commune. La concertation a été organisée suivant les modalités établies par la délibération n° 2022/89 du 13 septembre 2022, en Conseil Municipal et détaillées ci-après :

- Information sur le site internet communal,
- Article dans le bulletin municipal, Registre de concertation disponible en Mairie
- Panneau d'affichage en Mairie pour présenter l'avancement de l'étude,
- Organisation de plusieurs réunions publiques, avec à minima une pour présenter le PADD, une pour présenter la traduction réglementaire du projet Plan Local d'Urbanisme,

IV b. Le bilan de la concertation préalable

« La concertation s'est déroulée du 13 septembre 2022 jusqu'à ce jour.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal de la commune de Montguyon du 13 septembre 2022, les modalités de concertation qui avaient été prescrites ont été respectées :

L'ensemble du public a été régulièrement informé, tout au long de la procédure, des objectifs poursuivis dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et a pu s'exprimer à travers les différents supports mis à sa disposition, et rappelés ci-avant.

Le document intitulé « Bilan de la concerta-

Réunion du 21 juillet 2025 (suite)

tion » joint à la présente délibération établit la synthèse des observations écrites formulées à travers l'ensemble des supports de concertation mis à disposition. La concertation a été menée de façon cohérente et en accord avec la délibération du 13 septembre 2022. »

Le bilan complet de la concertation publique - zest placé en annexe de la présente délibération.

V. LES ENJEUX DU CONTENU DU PLU

V.a. Le contenu du PLU

Le PLU comprend :

- un rapport de présentation comprenant notamment un diagnostic du territoire, l'explication des choix ou encore la justification de la compatibilité avec les documents de rang supérieur ;
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui expose les grandes orientations retenues pour bâtir le projet d'aménagement du territoire (détaillées ci-après) ;
- un règlement applicable aux différentes zones du territoire communal, sous la forme de plans et d'un règlement écrit ;
- des orientations d'aménagement et de programmation qui précisent les orientations souhaitées ; elles sont thématiques (sur des sujets spécifiques) ou sectorielles (sur des secteurs de projets).
- des annexes.

V.b. Les enjeux

Agriculture et forêt, deux marqueurs d'une identité durable

- Accompagnement de l'installation de l'activité maraîchère
- Maintien des exploitations agricoles
- Diversification et reconversion des exploitations agricoles
- Cohabitation entre agriculteurs et riverains
- Identification des terres en AOP
- Identification de bâtiments d'élevage

Patrimoine naturel à conserver

- Gestion et valorisation des berges et ripisylves
- Préservation de la trame hydrographique
- Préservation de la trame végétale arborée et des allées vertes
- Protection des espèces faunistiques et floristiques présentes sur la commune
- Gestion durable des forêts qui subissent d'importantes coupes rases

Patrimoine historique riche et attractif

- Préservation du patrimoine bâti et de l'identité historique et esthétique de la commune
- Valorisation des éléments qui font cadre de vie
- Prise en compte des formes urbaines héritées du territoire

Commune à la frontière de deux paysages

- Préservation des éléments qui constituent le paysage du territoire
- Développement économique lié à l'exploitation des carrières
- Reconversion des sites de carrières

Potentiel photovoltaïque important

- Accompagnement et maîtrise du développement des EnR
- Priorisation d'une production d'EnR vers le solaire
- Equilibre entre agriculture et projet d'agr-voltaïsme

Territoire entouré de polarité

- Tirer les bénéfices de cet emplacement stratégique
- Développement de formes de coopérations/partenariats entre les territoires limitrophes

Des axes routiers structurants

- Développement de transports en commun pour renforcer l'attractivité du territoire et se rendre au travail
- Développement des modes actifs pour sortir de la dépendance aux véhicules individuels
- Augmentation des fréquences de train afin d'être cohérent avec les horaires pendulaires

Atouts touristiques présents sur la commune

- Développement du potentiel autour du tourisme vert
- Préservation du patrimoine naturel support du tourisme vert
- Maintien des équipements touristiques existants
- Développement de l'habitat léger de tourisme

Une commune dynamique au niveau économique

- Maintien des activités économiques déjà présentes sur la commune
- Accueil des entreprises attractives et innovantes et notamment au niveau de la Zone d'Activités
- Création de bâtiments économiques pour favoriser l'installation de nouvelles entreprises
- Création d'une offre en apprentissage ou en enseignement supérieur pour limiter les difficultés au recrutement
- Développement d'une stratégie économique qui s'appuie sur l'existant

Une offre en équipements et services qui contribue à l'attractivité de la commune

- Maintien des équipements et des services existants
- Développement d'une offre en équipements cohérente entre communes

Montguyon, une commune qui attire des habitants

- Accompagnement du vieillissement de la population
- Métropolisation de Bordeaux et la mise en place du RER métropolitain qui vont participer à l'arrivée de nouvelles populations
- Amélioration de l'équilibre démographique entre jeunes et personnes âgées

Un nombre de logements en augmentation pour répondre à la demande

- Accompagnement du vieillissement de la population avec une offre de logements adaptés
- Développement de l'offre locative pour répondre aux besoins de la population
- Rénovation du parc social
- Intégration du Plan guide et de l'ORT Petites Villes de Demain dans la stratégie habitat

La LCV principale cause de l'artificialisation

- Réduction de nouvelles constructions en extension
- Densification de la commune pour limiter l'étalement urbain
- Mobilisation et la réhabilitation de l'existant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, il est proposé au conseil municipal :

- **DE CONFIRMER** que la concertation menée dans le cadre de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme qui s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération n° 2022/89 du conseil municipal du 13 septembre 2022.

- **DE TIRER** le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté par Monsieur Le Maire, en application de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme et tel qu'il est annexé à la présente délibération.

- **D'ARRÊTER** le projet de plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Conformément aux dispositions de l'article L.153-16 du code de l'urbanisme, le projet de PLU arrêté sera soumis pour avis aux services de l'État et aux personnes publiques associées à son élaboration, mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à conclure et signer tous actes et/ou documents afférents à la mise en œuvre de cette procédure et à procéder aux formalités nécessaires en vue de l'entrée en vigueur de la présente délibération ;

Conformément à l'article R.153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un délai d'un mois en mairie.

Conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera publiée durant un délai de deux mois sous forme électronique sur le site internet de la commune de

Réunion du 21 juillet 2025 (suite)

Montguyon.

5^e DOSSIER

Locations des salles de la commune

Validation des tarifs des salles (polyvalente et écuries du château)

Validation des tarifs de location de la salle polyvalente aux associations hors Montguyon et habitants hors Montguyon

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune met à disposition par location, la salle polyvalente et les écuries du château (petite salle,

grande salle et cuisine).

Par délibération du 23 mai 2023, il a été validé des tarifs de location.

Toutefois, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les demandes de location de la salle polyvalente par des associations hors Montguyon et des habitants hors Montguyon sont en augmentation depuis plusieurs mois. Jusqu'à présent la location de la salle polyvalente était réservée aux associations de Montguyon et habitants de Montguyon (délibération du 23 mai 2023 n° 2023-46). Aussi, il convient de valider la location de la

salle polyvalente aux associations hors Montguyon et aux habitants hors Montguyon et d'en déterminer le montant de location.

Monsieur le Maire propose le montant de 200€ pour la location de la salle polyvalente aux associations hors Montguyon et aux habitants hors Montguyon.

Monsieur le Maire propose également que les autres tarifs de location restent inchangés (annexe 1 à la présente délibération).

Les tarifs des locations des salles à compter du 1er avril 2025 (tarif pour l'évènement) :

	ASSOCIATIONS DE MONTGUYON	HABITANTS DE MONTGUYON	ASSOCIATIONS ET HABITANTS HORS COMMUNE
SALLE POLYVALENTE (*) (**)	GRATUIT	200,00€	200,00€
ECURIES DU CHATEAU (*) (**)			
Petite salle + cuisine	GRATUIT	200,00€	600,00€
Grande salle + cuisine	GRATUIT	250,00€	800,00€
Petite salle et grande salle + cuisine	GRATUIT	300,00€	1 000,00€

(*) caution demandée à la prise des clés : 1 000,00€
 (**) forfait ménage : 150,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** la location de la salle polyvalente aux associations hors Montguyon et aux habitants hors Montguyon,

- **D'APPROUVER** le tarif de 200€ pour la location de la salle polyvalente aux associations hors Montguyon et aux habitants hors Montguyon à compter du 1er avril 2025 (annexe 1 à présente délibération),

- **DE NE PAS PROCEDER** au changement des tarifs des salles des écuries du château (petite salle, grande salle et cuisine) et de la salle polyvalente pour les associations de Montguyon et habitants de Montguyon à compter du 1er avril 2025 (annexe 1 à la présente délibération),

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives et signatures relatives à ce dossier de tarifs de location des salles.

6^e DOSSIER

Déploiement des accès sécurisés des bâtiments communaux

Validation de la convention

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune en juin 2024, a fait l'acquisition d'un logiciel d'organigramme de clés afin de sécuriser les accès des bâtiments communaux. Ce logiciel solution sécuritaire, fiable et pratique permet de hiérarchiser les droits d'accès d'un bâtiment et les créneaux horaires.

Monsieur le Maire propose aux membres de le mettre en place à tous les bâtiments de la commune.

Un badge sera remis à chaque élu, agent et chaque institution comme la Mission Locale, France Travail, ... ayant accès aux bâtiments communaux concernés.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2024/65 du 16 juillet 2024, le tarif de 20€ a été validé en cas de perte ou de vol d'un badge. Ce montant sera demandé à la personne ou l'association l'ayant perdu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **DE VALIDER** la mise en place du dispositif à tous les bâtiments de la commune,

- **DE VALIDER** la convention qui stipule les modalités et le montant par badge perdu ou en cas de vol (en annexe de la présente délibération),

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7^e DOSSIER

Convention avec la Fondation 30 millions d'amis

Point d'étape

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune en raison de l'expertise reconnue et du savoir-faire a signé une convention en mai 2024 avec la Fondation 30 millions d'amis pour réguler la population des chats libres.

La gestion des chats libres est délicate et il est impératif de gérer leur population en

maîtrisant leur prolifération. Un couple de chats non stérilisés peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 individus en quatre ans. La solution qui fait ses preuves est la stérilisation.

D'une part, la stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris, ...

D'autre part, elle enrayer le problème des odeurs d'urine et des miaulements des femelles en période de fécondité.

Par ailleurs, le chat errant étant un animal territorial, ceux présents sur un site empêchent tout autre de s'y introduire. Si des chats résident en un lieu, c'est qu'il existe en effet un biotope favorable et les éradiquer entraîne leur remplacement spontané et immédiat par d'autres.

La convention signée encadre la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats libres sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction en accord avec la législation en vigueur.

La commune a versé en 2024 au moment de la signature de la convention une subvention de 500€ à la Fondation 30 millions d'amis qui elle-même a versé la somme de 500€.

Le montant total du budget pour les frais de vétérinaire pour des actes de stérilisation et d'identification (uniquement par puce électronique au nom de la Fondation) était donc de 1 000€.

A ce jour, le solde à utiliser pour le 31 décembre 2025 est de 820€.

La commune ne pourra lancer une demande de renouvellement de la convention qu'une

Réunion du 21 juillet 2025 (suite)

fois le budget de 820€ complètement épuisé au 31/12/2025.

Monsieur le Maire précise que la collectivité a pris contact avec l'association « Larmes de Chats » pour qu'elle puisse procéder à des trappages de chats errants en vue de stérilisation et identification par puce au nom de la Fondation 30 millions d'amis.

7^e DOSSIER

Groupe scolaire

Révision des modalités de l'application des frais de fonctionnement de scolarité hors commune

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le rapport suivant :

Il est rappelé au Conseil municipal que les dispositions de l'article 23 de la loi 83-663 du 22 juillet 1983, modifiée, prévoit qu'une participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants d'autres communes, peut être demandée par la commune d'accueil à la commune de résidence de l'enfant concerné. Le calcul de cette participation prend en compte l'ensemble des dépenses liées à la scolarisation des enfants. Cela concerne les dépenses directes qui couvrent le fonction-

nement général du groupe scolaire :

- Les fournitures scolaires
- Le petit matériel
- Le matériel pédagogique
- Le personnel (ATSEM et agents de service) etc

Cette participation doit également couvrir les dépenses indirectes liées à l'entretien des bâtiments (isolation, réfection des classes, de la cour, ...) et au chauffage mais également les produits d'entretien et autres fournitures.

Le coût annuel d'un élève a été calculé et se chiffre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	ÉCOLE MATERNELLE En euros	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE En euros
Fournitures scolaires	3 075,00	4 143,72
Subventions	2 500,00	7 800,00
Téléphone	839,44	1 081,66
Photocopieurs	173,97	1 902,11
Fuel	4 145,70	8 291,40
Eau	500,00	1 000,00
Produits entretien	2 500,00	4 500,00
Electricité	1 548,18	1 000,00
Salaires + charges	130 261,15	43 420,39
TOTAL	145 543,44	73 139,28
COÛT PAR ÉLÈVE	2 205,20	549,92

Monsieur le Maire évoque également les situations familiales avec les enfants en garde partagée impliquant les parents sur deux communes distinctes.

Dans cette situation, Monsieur le Maire propose que les deux communes où habitent les parents contribuent chacune à hauteur de 50% au financement des frais de fonctionnement de scolarité de ou des enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DEMANDER** une participation aux charges de fonctionnement par élève aux communes de résidence des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de Montguyon à compter de septembre 2025 :

Coût demandé aux communes pour un enfant scolarisé en école maternelle : 1 700,00€

Coût demandé aux communes pour un enfant scolarisé en école élémentaire : 1 000,00€

- **DE DEMANDER** aux communes le financement à hauteur de 50% des frais de fonctionnement de scolarité en cas de garde

partagée (50% du montant des frais de fonctionnement de garde partagée pour chaque commune concernée par des familles ayant la garde partagée de ou des enfants),

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou un élu ayant délégation, d'effectuer toutes les formalités et signatures relatives à cette participation.

QUESTIONS DIVERSES

Enfouissement des réseaux au lieudit Trouillaud et route de Couteleau

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibération n° 2024/61B du 16 juillet 2024, le Conseil municipal avait décidé de ne pas approuver le projet d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques au lieudit « Trouillaud » et route de Couteleau.

Monsieur le Maire informe les membres qu'il convient d'étudier à nouveau la proposition financière du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (SDEER). En effet, contrairement à la première proposition, le paiement de la

facture de travaux pourrait s'effectuer en plusieurs annuités (jusqu'à 5 annuités). Cet assouplissement de paiement permettrait à la collectivité de valider les travaux d'enfouissement des réseaux au lieudit « Trouillaud » et route de Couteleau et de prévoir cette dépense au prochain BP.

De plus, Monsieur le Maire précise que 100% des travaux du réseau électrique seront pris en charge par le SDEER.

Le coût des travaux à la charge de la commune serait :

- Enfouissement génie civil ORANGE (fibre) Trouillaud : 66 000€ TTC (secteur traité env. 130m)
 - Enfouissement génie civil ORANGE (fibre) Couteleau : 32 000€ TTC (secteur traité env. 1000m)
- Les montants précités ne sont que des estimations.

Ces travaux deviennent impératifs car le réseau actuel ne pourra supporter les nouveaux logements qui s'implantent sur ce secteur.

Le dossier est approuvé par vote à mains levées : 12 voix POUR et 1 voix CONTRE

Réunion du 21 juillet 2025 (suite)

Aliénation de la voirie communale « route de Millet »

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que lors de la séance du 09 avril 2025 et par délibération n° 2025/37B, le Conseil municipal a approuvé l'aliénation de la voie communale « route de Millet » section comprise entre les parcelles cadastrées E654, E735, E148, E650, E732, E733, E714, E158, E157, E156, E155, E139, E142, E734, E152, E153, E154, E694 et E143.

Monsieur le Maire informe les membres qu'il a reçu les 4 propriétaires concernés par cette aliénation.

Un changement de décision des propriétaires conduit à l'analyse d'un autre scénario, à savoir une raquette de retournement pour les véhicules qui empruntent cette voie (véhicules de secours).

Cette raquette de retournement étant située sur des parcelles du propriétaire, Monsieur SUBILLEAU serait rétrocédée à la commune. De fait, une partie de la voie communale serait aliénée au droit de part et d'autre de la propriété de Monsieur SUBILLEAU.

Le reste de la route de Millet serait maintenu en voie communale sans issue.

Monsieur le Maire précise que les frais notariés de cette rétrocession ne seront pas à la charge de la commune mais uniquement à la charge du propriétaire concerné.

Patrimoine

Monsieur le Maire informe les membres présents que le cabinet ARCHITECTURE PATRIMOINE en charge de la Maîtrise d'œuvre suite à l'appel d'offres de 2024, pour la sécurisation de la falaise sud du château a présenté le projet.

Le permis de construire sera déposé fin août 2025. Une rencontre avec la conservatrice du patrimoine (Mme LUCAS Pauline) est

organisée le 28 août 2025 à 14h30 pour présenter le projet dans son intégralité et surtout pour une pré validation du permis de construire en vue d'obtenir les subventions possibles liées à ce dossier.

Monsieur le Maire précise que les élus qui souhaitent participer à cette réunion seront les bienvenus.

Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il a assisté à une réunion le 04 juillet 2025 en présence de Monsieur le Préfet sur le dossier « brûlant » du PPRIF qui présente énormément de contraintes sur tous les aspects de reconstruction après un incendie.

Les Sénateurs de notre secteur et la Communauté des Communes de la Haute Saintonge ont fait part de leurs préoccupations auprès de Monsieur le Préfet qui a été tout à fait à l'écoute des doléances.

Des propositions intéressantes ont été formulées lors de cette réunion du 04 juillet 2025. Monsieur le Maire précise qu'il est dans l'attente du compte rendu de cette réunion pour ensuite faire une réponse à Monsieur le Préfet.

Association APIEN

Monsieur le Maire informe les membres présents de la création de l'Association de Prévention et d'Intervention en cas d'événements naturels des Trois Monts (APIEN).

Cette association vise à fédérer les communes susceptibles de faire face à des événements naturels brutaux, d'être au soutien des communes et d'organiser des actions de prévention.

Cette association est composée de plusieurs communes du secteur, de l'association des anciens sapeurs-pompiers, du SDIS17, de

bénévoles et de l'entreprise ALLIANCE Bois et Forêts située à Chepniers.

Sécurisation des abords du collège

Monsieur le Maire informe les membres présents de la mise en place de barrières au niveau des accès du collège de la Tour. Cette sécurisation doit faire conjuguer le piéton et l'automobiliste pour la sécurité de tous. Cette sécurisation sera à priori mise en place pour la rentrée de septembre 2025.

Guinguette

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'un exploitant assurera l'activité restauration durant les week-ends (samedi midi et soir / dimanche midi et soir) à partir de juillet 2025 et, ce jusqu'à fin août 2025.

Monsieur le Maire précise qu'un bilan sera effectué à la fin de la saison pour convenir du prix du loyer de l'exploitation de la guinguette.

Le loyer comprend l'eau et l'électricité sauf le gaz qui reste à la charge de l'exploitant.

Animations/Festivités

Monsieur le Maire évoque aux membres du Conseil municipal que les animations qui se sont déroulées jusqu'à présent ont fait l'unanimité. La course de caisses à savon a beaucoup plu.

L'inauguration de la place de la Mairie avec la braderie et le bal des pompiers, a attiré beaucoup de monde malgré la chaleur. Monsieur le Maire précise également que les feux d'artifice ne sont pas annulés mais reportés à des dates ultérieures. Il serait dommage de priver les habitants de ces spectacles tant attendus.

Fin de la séance à 23h30

Réunion du 10 septembre 2025

Présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHAR-
RON, Ghislaine GUILLEMAIN,
Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER,
Lionel NORMANDIN, Marie BERNARD,
Gaëtan BUREAU, Raymond NUVET, Simone
ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF, Marc
LIONARD, Carine MOULY, Claude NEREAU
Sophie BRODUT, Charlotte DENIS-CUVIL-
LIER et Christophe METREAU.

Excusée : Claire LEGER.

Absente : Nathalie CHATEFAU.

Secrétaire de séance : Simone ARAMET.

**Ouverture de la séance du Conseil Municip-
pal à 20h30.**

1^{er} DOSSIER

**Approbation du Compte-Rendu de la
séance du 21 juillet 2025**

**Approuvé à l'unanimité des membres
présents.**

2nd DOSSIER

Dossier groupe scolaire

**Point de situation sur la rentrée
2025/2026**

Monsieur le Maire-Adjoint en charge de la
vie scolaire informe les membres du Conseil
municipal que la rentrée des classes pour
l'année scolaire 2025/2026 s'est bien dérou-
lée.

L'effectif global est 213 élèves répartis :

MATERNELLE

72 élèves répartis sur 3 classes

- M. BLET (directeur) 24 élèves

- Mme THOMAS 24 élèves

- Mme BRIFFAUD (nouvelle enseignante)

24 élèves

- 3 ATSEM (Sandrine TESSON, Camille
NOININ et Mélissa MAURICE qui est
positionnée en CDI au 01/09/2025)

ÉLÉMENTAIRE

141 élèves répartis sur 6 classes

- Mme PAILLOTIN (directrice)

- Mme LAGRAVE

- Mme RIGAUX

- Mme BERNARD

- Mme HORSEAU

- Monsieur ARNAUD (Maître Charly)

RASÉ

4 personnes positionnées

-M. VAUD

-Mme PRIOUZEAU

-Mme LEVAIQUE

-Mme RAYNAL (remplacement de Quentin)

Réunion du 10 septembre 2025

Monsieur le Maire-Adjoint précise que des « petits » travaux ont été effectués pendant les congés d'été :

- Nettoyage de la cour
- Peinture des structures de jeux
- Contrôle des structures de jeux
- Remplacement des distributeurs
- etc

Monsieur le Maire-Adjoint informe les membres présents que des « gros » travaux seront à prévoir pour les années à venir :

- Peinture de toutes les classes (sur plusieurs années)
- Peinture des toilettes de l'école du haut
- Projet du mur de soutènement de l'école du haut
- Espaliers entre les 2 écoles
- Remplacement de la structure de jeux

Monsieur le Maire-Adjoint informe les membres que pour les futurs plans « canicule », des mesures devront être mises en place :

- Achat de climatiseurs mobiles (un par classe) budget à étudier et à prévoir au prochain BP 2026
- Pose de brumisateurs dans les cours
- Réflexion sur un système d'ombrage et de revégétalisation des sols
- Réflexion sur la mise en place d'un système de chauffage autre que par énergie fossile

PÉRISCOLAIRE

Monsieur le Maire-Adjoint informe les membres que suite à l'échec d'un agent à la formation diplômante du Brevet d'Animateur aux Fonctions de Direction (BAFD), la commune se trouve en difficulté pour maintenir la subvention de la CAF d'un montant en moyenne de 13 000 euros/an. Cette subvention est soumise à un Projet Educatif du Territoire (PEDT) qui doit être porté par une directrice titulaire du BAFD. Suite à l'échec de l'agent la commune est sans directrice ou directeur pouvant porter le PEDT.

RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire-Adjoint informe les membres que l'agent, Céline BERNARD (en CDI depuis le 01/09/2024) a débuté la formation en vue de prendre les fonctions de responsable du restaurant scolaire suite au départ en retraite de Madame NORMANDIN Nathalie au 01/01/2027). Depuis le 1er septembre 2025, le restaurant scolaire accueille :

- 60 élèves en maternelle
- 120 élèves en élémentaire
- Soit 180 élèves

Pour l'année scolaire de 2024/2025, le restaurant scolaire accueillait en moyenne 150 élèves par jour.

Face à cette augmentation de fréquentation, il a fallu que les agents s'adaptent car les places pour la maternelle manquent.

Les élèves en grande section maternelle, déjeunent désormais dans le réfectoire des grands avec une ATSEM dédiée à ces tables. Cela implique aux agents de dresser les 6 tables entre les 2 services soit 2 dressages.

LOGICIEL ARG FAMILLES

Le fonctionnement de cette application est désormais maîtrisé par les familles et par nos équipes qui fonctionnent en binôme.

Grâce à un suivi des impayés, les dettes ont très fortement diminué (moins de 200€ à ce jour). Toutefois, il est demandé aux familles de veiller à régler les repas à chaque réservation. Monsieur le Maire rappelle que cette gestion concerne les deniers publics et qu'il est de son devoir de veiller à la bonne gestion des recettes de la commune.

Il précise également que la collectivité doit justifier auprès de la direction des finances publiques des impayés de la commune. Des échéanciers ont été mis en place (sur 3 mois maximum) afin de permettre à certaines familles de régler plus facilement les impayés.

Monsieur le Maire-Adjoint précise que les indicateurs de fréquentation restent assez peu fiables mais la collectivité a désormais un outil de communication efficace vers les familles en cas de crise et un suivi au cas par cas (allergies, PAI, facturation pour les gardes alternées, ...).

NOUVELLE RÉGLEMENTATION INTERDISANT LE TABAC À PROXIMITÉ DES ÉCOLES

La collectivité envisage un partenariat avec LA LIGUE CONTRE LE CANCER pour donner du sens à cette nouvelle loi réglementaire. Cette interdiction sera étendue à l'ensemble du parking par arrêté municipal dans les prochains jours.

Monsieur le Maire-Adjoint informe les membres du Conseil municipal que le groupe scolaire accueille un enfant porteur de handicap. L'Education Nationale et la MDPH lui accordent un Accompagnement d'un Elève en situation de Handicap (AESH) pour la durée des repas au restaurant scolaire, facilitant son apprentissage.

Monsieur le Maire-Adjoint précise que les modalités de cet accompagnement ont été définies par le coordinateur du Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL). Pour la bonne suite de cet accompagnement, Monsieur le Maire demande aux membres l'autorisation de signature de la convention établie par l'Education Nationale de la Charente-Maritime.

Après lecture faite de la convention par Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou un élu ayant délégation à signer la convention établie par l'Education Nationale de la Charente-Maritime relative à la mise en place d'un accompagnement humain (AESH) sur la pause méridienne pour un élève inscrit à l'école maternelle du groupe scolaire de la commune.

3^e DOSSIER

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Point de situation sur le dossier révision globale du PLU de la commune

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal présents qu'il s'est rendu avec le 1er Maire-Adjoint à une réunion à la Communauté des Communes de la Haute Saintonge (CDCHS) à Jonzac. Cette réunion s'est déroulée en présence du directeur de l'urbanisme de la CDCHS, Monsieur MOUILLOT et de 2 agents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime a indiqué à Monsieur le Maire qu'en l'état, il émet un avis défavorable à la validation du PLU de la commune.

Monsieur le Maire annonce que l'enquête publique prévue à l'automne 2025 n'aura pas lieu et qu'elle est reportée à une date encore inconnue.

La DDTM estime que le travail de découpage des enveloppes urbaines effectué par le cabinet CITTANOVA et la commune, n'est pas assez abouti et ajusté (dans les zones grises il faut limiter les constructions).

M. le Maire précise qu'il reste donc beaucoup de travail à fournir pour aboutir sur l'arrêt des règlements graphiques et écrits.

Une fois que le Conseil municipal aura arrêté les règlements, les Personnes Publiques Associées (PPA) auront 3 mois pour analyser le projet et instruire le PLU de la commune.

Ensuite, le lancement de l'enquête publique pourra avoir lieu et, ce pour plusieurs semaines.

Suite à l'enquête publique, les remarques rendues seront envoyées aux PPA pour validation du PLU.

Monsieur le Maire précise que le PLU actuel est valable mais que pour certains dossiers, il peut avoir un arbitrage avec le projet du nouveau PLU (surseoir à statuer).

Avec ce refus de validation du PLU, Monsieur le Maire informe les membres qu'actuellement il n'y a pas de planning de défini.

Suite à l'avis défavorable de Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire a demandé qu'il fournisse les arguments de son refus mais également qu'il fournisse des pistes et les causes pour modifier en conséquence, le projet de révision globale du PLU.

Monsieur le Maire conclut en précisant qu'il sera avec l'ensemble des élus « le défenseur » de notre territoire et surtout qu'il assurera le maintien de la dynamique démogra-

Réunion du 10 septembre 2025

phique et sociale-économique face aux contraintes imposées par les services de l'Etat.

4^e DOSSIER

Dossier « encart publicitaire »
Proposition de vente d'encart publicitaire dans le journal communal « La Gazette »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une entreprise du territoire de la commune a formulé la demande d'obtention d'un encart publicitaire dans le journal communal « La Gazette ».

Les services de la collectivité ont contacté un grand nombre de communes (petites, moyennes et grandes) des départements 16, 17, 24 et 33 pour savoir si des encarts publicitaires étaient proposés dans leurs journaux communaux.

Toutes les communes contactées ont répondu qu'elles ne procédaient pas à des encarts publicitaires.

La Mairie de Cognac passe par une régie publicitaire. Cette régie reverse un pourcentage des recettes des encarts. Ce versement ne finance pas les frais d'impression du journal communal de Cognac.

Monsieur le Maire demande aux membres de donner leur avis sur cette proposition. La majorité des élus présents ont fait part à Monsieur le Maire que le Journal municipal « La Gazette » doit rester un journal qui diffuse des informations sur la commune (événements, manifestations, associations, ...).

Monsieur le Maire propose de voter à main levée. Les élus présents acceptent le vote à main levée.

Par 15 voix CONTRE et 2 voix POUR, le projet d'encart publicitaire est refusé par majorité.

5^e DOSSIER

Bilan et compte de résultat 2024 de la SEMIS concernant les 4 logements locatifs sociaux du programme n° 55 à Montguyon

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que par convention de construction du 02 août 1988, la commune a confié à la SEMIS (Société d'Economie Mixte Immobilière de la Saintonge) la construction et l'exploitation de 4 logements locatifs sociaux.

Sur la base des comptes de l'opération arrêtés au 31/12/2024 qui nous ont été soumis, le résultat comptabilisé par la SEMIS au 31/12/2024 s'élève à -3 757.65€ (solde débiteur de l'engagement conventionnel au 31/12/2024).

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver les comptes de l'opération arrêtés au 31/12/2024 laissant apparaître un débit de 3 757.65€ pour la

commune de Montguyon.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE le bilan et le compte de résultat 2024 certifiés conformes par le Commissaire aux Comptes

ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE

1^{er} DOSSIER

Dossier acquisition foncière

Vente par la SCI THIBLECI au profit de la commune d'un terrain situé à Saboureau

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune souhaite acquérir une parcelle située à Saboureau en vue de l'élargissement de la voirie impasse des Vignes à Montguyon.

Cette acquisition concerne la parcelle cadastrée A1915 avec une superficie de 266m².

Le montant de cette acquisition serait d'un montant d'un euro (1€) et les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de bien vouloir valider le projet d'acquisition de la parcelle cadastrée A1915 d'une superficie de 266m², pour procéder à l'élargissement de la voirie située impasse des Vignes à Montguyon pour un montant d'un euro (1€).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'APPROUVER l'acquisition de la parcelle cadastrée A1915 située à Saboureau d'une superficie de 266m² pour un montant d'un euro (1€) pour l'élargissement de la voirie impasse des Vignes à Montguyon,

- D'APPROUVER que les frais de notaire restent à la charge de la commune,

- D'AUTORISER Monsieur Le Maire ou un élu ayant délégation de signature, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Label Village de Pierres et d'Eau

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que l'inauguration du label « Village de Pierres et d'Eau » obtenu cette année par la commune aura lieu le 23 septembre 2025 à 16h30 à la Mairie.

Point de récolte du verre

Un élu fait remonter que la borne qui récolte le verre au lieu-dit Millet est pleine et le ramassage ne se fait pas.

Monsieur le Maire informe que cette borne est fendue et, de ce fait le ramassage du verre ne peut pas se faire.

La Communauté des Communes de la Haute Saintonge en charge de la récolte du verre est informée et procédera au changement de la borne de récolte dans les prochains jours.

Cette question soulève le problème de la

gestion de la collecte du verre sur la commune. La collecte n'est pas assez fréquente et cela entraîne une surcharge de toutes les bornes de verre.

Dépôts sauvages des déchets

Monsieur le Maire sur interpellation d'un élu fait savoir qu'est considéré « dépôt sauvage » tout dépôt mis hors d'un container.

Les cartons volumineux ne doivent pas être déposés dans les containers ou à côté, mais doivent être emmenés à la déchèterie de Clérac.

L'incivilité concernant les dépôts sauvages explose.

Monsieur le Maire précise qu'aucune excuse ne sera entendue concernant les arguments des dépôts sauvages.

Il fait savoir qu'en moyenne les agents du Centre Technique Municipal transportent à la déchèterie 2 camions bennes par semaine. C'est inadmissible.

Tout contrevenant identifié se verra infligé un procès-verbal de 750€ suivant délibération du Conseil municipal.

Guinguette

Monsieur le Maire informe les membres que le dernier week-end d'exploitation de la Guinguette sera le 14 septembre 2025.

Un bilan de la saison sera effectué avec l'exploitant dans les prochains jours et sera communiqué aux élus à la prochaine séance du Conseil municipal.

Fin de la séance à 23h00

CYCLISME FÉMININ

25^e Tour de Charente-Maritime Féminin

La 25^{ème} édition du Tour de Charente-Maritime Féminin 2025, course cycliste organisée par le TCFCMO et l'Avenir Cycliste Nieul-lès-Saintes, s'est disputée les 2 et 3 août pour les Elites féminines et Open 1.2.3 en 3 étapes dont un contre la montre individuel

La première étape, Saintes Montguyon catégorie « Elite Dames » a eu lieu le matin du samedi 2 août sur une distance de 96,400 km, suivi l'après midi, d'une course contre la montre d'une distance de 11,700 km.

NOUVEAU COMMERCE
La Petite Crêperie

Horaires d'ouverture :
Lundi - samedi de 11h à 14h et de 16h à 21:30
Dimanche fermé

6 place de la Mairie - 17270 Montguyon

Contact : 07.43.29.94.87

Lapetite Crêperie



TRANSMISSION

Un siècle de souvenirs pour Renée Brunebarbe

Le mardi 29 juillet 2025, accompagnée de sa fille Muriel et d'un bouquet de fleurs offert par le CCAS, Renée BRUNEBARBE a fêté ses 100 ans dans sa maison familiale.

Aînée d'une fratrie de quatre filles, elle a grandi auprès d'une mère agricultrice, dans un monde simple et exigeant, où les valeurs de travail et de solidarité prenaient tout leur sens.

Renée rentre dans la vie active comme femme de chambre dans une grande maison bourgeoise de Bordeaux d'où elle garde un souvenir ému de ses employeurs. C'est dans ce contexte qu'elle rencontre un « beau et grand » wallon qui deviendra son mari en 1952. Ils font construire une maison à Montguyon, y élèvent leurs deux filles, Muriel née en 1954 et Nelly en 1958.

Femme au foyer tout en étant active, elle travaille chez un couple d'agriculteurs-viticulteurs.

Amoureuse de la nature, outre l'entretien de la maison et l'éducation de ses filles, elle consacre le reste de son temps à imaginer, construire et entretenir son vaste jardin devenu un parc boisé et fleuri.

Veuve depuis 1990, elle vit toujours seule chez elle, avec le soutien de personnes dévouées qui l'accompagnent dans son jardin.

Elle a six petits enfants et neuf arrière-petits-enfants.

Renée est une femme de caractère et de cœur qui conserve toute sa lucidité, une volonté farouche de rester dans sa maison, ce lieu de vie et de souvenirs qu'elle a construit au fil du temps.

Nous lui souhaitons un joyeux anniversaire et encore de nombreuses années dans notre commune de Montguyon.



SOLIDARITÉ

Le Groupe d'Entraide Mutuelle



Désormais identifiable sous le nom de GEM'itié, le Groupe d'Entraide Mutuelle, devient une association à part entière, et continue sa « route », au sein des 5 antennes désignées (Jonzac, Gémézac, Pons, Arvert et Montguyon)

Les Groupes d'Entraide Mutuelle ont pour vocation de rompre l'isolement social, et ont pour but de tisser des liens, faire des connaissances, afin de s'entraider, s'encourager, et parfois reprendre goût à la vie.

En effet, on constate de plus en plus de dégâts, au niveau de la psyché, liés à la dureté de la vie, des rapports sociaux, mais aussi de la stigmatisation faite à l'encontre de ces personnes qui sont souvent considérées comme « différentes ».

L'année 2025 est dédiée aux préoccupations de la santé mentale, les GEM œuvrent en ce sens, et ce depuis longtemps.

Cette année, par exemple à Montguyon, outre l'ouverture hebdomadaire du Mercredi, au presbytère de l'église ST Vincent (local mis à disposition par la municipalité de Montguyon), les initiatives du GEM'itié, ont permis à ses bénéficiaires de partir sur la côte, de faire du Karting, d'aller au Zoo, de partir en balade, ou encore de partager des repas conviviaux, animés par un karaoké « maison ».

Et ce n'est que le début, le GEM'itié en se dotant par exemple d'un Mini bus, va pouvoir proposer des voyages plus lointains, ou tout simplement des transports en commun de proximité, un séjour au Puy du Fou, et notamment une escale à Paris semblent être dans les projets à venir.

Mais l'actualité brûlante du mois d'Août c'est plutôt la venue au presbytère le 27 Août, de la formation musicale des « Funky's Brothers » avec un répertoire Jazz, pour un concert gratuit. Une trentaine de personnes, adhérents et Montguyonnais(es), sont venus partager ce moment musical de haute qualité.

Le GEM'itié c'est toute l'année ou presque, et 2026 vous réserve plein de surprises, et des propositions diverses et variées dont vous serez informés. En attendant si vous désirez faire connaissance, bienvenue au presbytère de Vassiac tous les mercredis de l'année.



Site Internet: gem-itie.com

Facebook: Gem Itié

Mail : gemitie17@gmail.com

Animateur :

Antenne de Jonzac et de Montguyon :

Lionel : 06 27 37 46 75

MICRO-FOLIE

C'est reparti pour septembre !

PROGRAMME SEPTEMBRE

DU MARDI 9 AU SAMEDI 13	Diffusion de la Collection Corse (Les éléments les plus représentatifs du patrimoine corse)
MARDI 9 et VENDREDI 12	VISITE LIBRE
MERCREDI 10 de 15H à 17H	Bulle de Folie en Corse Animation tout public à partir de 7 ans.
JEUDI 11 et SAMEDI 13 de 14H30 à 17H30	VISITE 360° (9mn) Plongée sous le pont d'Asco.
DU MARDI 16 AU SAMEDI 20	Diffusion de la Collection Résidences royales européennes
MARDI 16 et JEUDI 18	VISITE LIBRE
MERCREDI 17 15H	Atelier #MicroArtiste 7 ans et + gratuit sur inscription On découvre le Palais du Coudenberg à Bruxelles et on construit sa maquette.
SAMEDI 20 JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE	VISITE 360° Choisissez votre guide pour visiter l'Opéra Garnier
DU MARDI 23 AU SAMEDI 27	Diffusion de la Collection Normandie Découvrez 400 œuvres venant des domaines de l'archéologie, des beaux-arts jusqu'au patrimoine ethnographique et industriel
MARDI 23 et VENDREDI 26	VISITE LIBRE
MERCREDI 24 de 15H à 16H30	#MicroCauserie À la découverte de la Tapisserie de Bayeux

CONTACT

Mail : microfolies@montlieulagarde17.fr
Tél : 06 70 62 89 01
facebook.com/microfoliedes3monts
instagram.com/microfoliedes3monts



ENVIRONNEMENT

Les jardins partagés

Avec la chaleur de l'été, les jardins ont souffert, mais à Vassiac, c'est ô combien réconfortant.

Nous avons eu une récolte précieuse et partagée :

-des fèves , des oignons blancs, rouges (assez peu), des oignons jaunes,(2-3 kg), 40 têtes d'ail très digestes (plus que les autres années), des petits pois (très peu), des radis, des haricots verts nains braimar (très bons) en quantité :4 semis ! .des salades laitues radichetta en quantité, des batavias; des scaroles "sauvages", peu de pâtissons (première production) des cacahuètes, des tomates cœur de boeuf, des cornues des Andes (données par Alain), des rose de

Berne (en tout, une vingtaine de kg environ), des pommes de terre charlotte et rosabelle (plus de 20 kg), des poivrons doux, des courgettes avec bien des difficultés (escargots et petite production), et puis tout ce que l'on peut trouver dans un jardin sans oublier les plantes aromatiques... et la saison n'est pas finie.

Nous recherchons quelques personnes pour jardiner avec nous l'année prochaine 2025-26 ; l'endroit est sublime et les participants calmes et gentils. Faites passer le message.
Claire Pierre : clairepierre9@gmail.com



RENCONTRE AVEC NOS AÎNÉS

Simone (Nadine) la Parisienne

(par Alexy Arnaud et Maxim Fredon)

PRÉSENTATION ...

Lors d'une sortie pédagogique, les élèves de troisième du collège de Montguyon sont allés à la rencontre de nos aînés pour un moment de partage et de convivialité.

Ils ont pu leur poser des questions sur l'époque d'avant, pendant et après la guerre.

Le jeudi 8 février, nous avons pu faire la connaissance de Simone (également appelée Nadine). Elle est née en 1934 à Paris et est donc âgée de 90 ans.

Durant sa vie elle a travaillé en tant que sténodactylo (un métier aujourd'hui disparu, l'ancêtre des « secrétaires de direction ») et n'a eu aucune descendance.

LA VIE QUOTIDIENNE D'AUTREFOIS ...

Du temps de sa jeunesse, la vie semblait plus simple. Durant ses années scolaires, elle utilisait un porteplume. Pendant son enfance, elle jouait à la corde à sauter ou avec des balles. Dès l'âge de 6 ans, la petite fille qu'elle était devait faire la vaisselle et les tâches ménagères. Elle mangeait le plus souvent des poules, des lapins et des pommes de terre. Elle se déplaçait tout le temps à pied sauf pour aller à Paris, qu'elle rejoignait en bus.

LA VIE EN TEMPS DE GUERRE ...

Comme elle a grandi pendant la Seconde Guerre Mondiale, son enfance a été particulièrement difficile. Au début de la guerre, elle avait 6 ans et elle a subi des attaques allemandes. Son beau-père était prisonnier et sa mère travaillait dans les bureaux. Elle a appris le début de la guerre par sa grand-mère. D'après elle, elle a plus souffert du froid que de la faim et elle n'a subi aucune blessure pendant la guerre. Grâce à la radio, elle était au courant des informations mais les adultes ne communiquaient pas beaucoup sur ses sujets-là, surtout face aux enfants. Le meilleur moyen de se protéger pour elle, c'était d'aller se réfugier dans la cave de la voisine. La chose qui l'a le plus marquée, c'est de voir des femmes nues être promenées dans la ville.

RÉFLEXION SUR L'ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ ...

D'après elle, la société est en déclin. Certes, par rapport à son époque il y a eu d'énormes progrès comme la voiture, mais bien des choses se dégradent, comme le manque de respect face aux policiers.

Son conseil pour devenir nonagénaire ? Avoir une vie calme, pas d'excès, et une vie saine.

Simone (dite Nadine) la Parisienne.



Moment de complicité avec Simone (dite Nadine).



VIOLENCES INTRAFAMILIALES OÙ ET À QUI S'ADRESSER EN HAUTE-SAINTONGE ?



JUSTICE

CIDFF / France victimes 17

05 46 51 02 50

Permanences à Jonzac : gendarmerie et
Maison de l'emploi

Avocats Barreau de Saintes

05 46 72 19 88

Permanences téléphoniques

Point justice

05 46 48 58 10

Permanences à la Maison de l'emploi de
Jonzac



SOCIAL

Intervenant Social en Gendarmerie

06 85 38 35 17

Délégation territoriale

Jonzac 05 46 48 17 99
Montendre 05 46 49 27 77

Service d'Accueil et d'Orientation EPD Les 2 Monts

06 70 40 98 33

Accueil de proximité

Groupe de parole

Animation réseau violences intrafamiliales

Tremplin 17

05 46 70 69 20

Équipe Mobile Prévention pour les
personnes Victimes de Violences



SANTÉ

Centre hospitalier de Jonzac

Centre médico-psychologique

05 46 48 77 01

Service Médico-Psychologique pour les Enfants et Adolescents

05 46 48 75 08 ou 05 46 48 77 16

Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

05 46 48 79 61

Equipe mobile Psychiatrie Précarité

07 85 02 96 72 ou 07 85 41 30 43

Permanence d'Accès aux Soins de Santé

07 85 07 01 59



HÉBERGEMENT

S'informer

Arretonslesviolences.gouv.fr
masecurite.interieur.gouv.fr

Pour les auteurs

Antenne CPCA 17 :

06 19 34 55 16

cpca-charente-maritime@assoaem.org

Hébergement d'urgence : 115

Écoute : 0801 90 19 11



115

(Accueil d'urgence - appel gratuit 24h/24h)

Contacts Utiles

Gendarmerie / Police : 17

SAMU : 15

Pompiers : 18

Hébergement d'urgence : 115

Arrêtons les violences : 3919

Violences sexuelles : 0800 05 95 95

Violences sourdes
et malentendants : 114 par SMS

Enfance en danger : 119

Prévention suicide : 3114

SAO EPD Les 2 Monts (Victimes)

06 70 40 98 33

Du lundi au vendredi : 9h-17h

Face
à la violence
EN PARLER
peut tout changer

Vos contacts en Haute-Saintonge



La liste DES BONS GESTES



LUTTONS CONTRE le moustique tigre

RANGEONS à l'abri

- ☐ Brouettes
- ☐ Seaux et arrosoirs
- ☐ Jouets d'enfant, même les plus petits
- ☐ Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- ☐ Poubelles
- ☐ Caisses, pots...
- ☐ Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

VIDONS une fois par semaine

- ☐ Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
 - ☐ Gamelles pour animaux
 - ☐ Pieds de parasol
 - ☐ Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
 - ☐ Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
 - ☐ Pluviomètres
 - ☐ Éléments de décoration
- Bref, vous avez compris, tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !*

COUVONS avec un voile ou une moustiquaire

- ☐ Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort à sa guise)
- ☐ Supprimez régulièrement les larves, pour éviter que ça devienne des pouponnières
- ☐ Bidons et fûts devant rester dehors

Coupez l'eau au moustique tigre !



Toutes les infos
et les flyers à
télécharger ici

*Et passez
le message
à votre voisin*

ENTRETENONS

- ☐ Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- ☐ Bassins et mares (mettez-y des poissons friands de larves !)
- ☐ Terrasses sur plots
- ☐ Caillebotis
- ☐ Pompes de relevage
- ☐ Bornes d'arrosage

NETTOYONS

*pour faciliter
l'écoulement
des eaux*

- ☐ Gouttières, chéneaux
- ☐ Regards d'eau de pluie
- ☐ Caniveaux ouverts ou couverts de grilles
- ☐ Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, évier...)

Le saviez-vous ?

Le moustique tigre peut se déplacer dans un rayon de 150 m.

Il est donc né chez vous ou pas loin !

Pour s'en débarrasser, une seule solution : **supprimer les récipients** où il pond ses œufs et prolifère...



150 m

*L'astuce du Pro,
mettez du sable
dans vos coupelles*



COUPONS L'EAU au moustique tigre


Videz l'eau des
récipients une fois
par semaine, d'avril
à novembre


Rangez à l'abri
de la pluie


Nettoyez les
gouttières

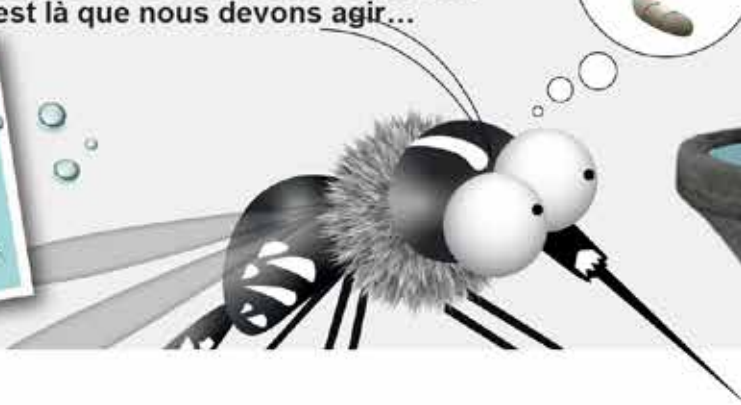

Ne laissez
pas stagner
l'eau de pluie


Couvrez les
récupérateurs
d'eau et les
bidons

Le moustique tigre n'aime pas voyager : celui qui vous pique est né dans votre quartier ! (à moins de 150 m)

*Partout,
supprimez
les eaux stagnantes*

Chaque femelle moustique tigre pond environ 200
oeufs, sur les parois de petits récipients.
C'est là que nous devons agir...





Titres d'identité, permis, carte grise : Comment choisir le bon site pour vos démarches ?

⚠ **Attention aux surcoûts et aux arnaques : il n'existe pour ces démarches qu'UN SEUL site Internet officiel de l'administration !**

Avant de commencer votre démarche en ligne, vérifiez toujours que vous êtes sur le site de l'État (ANTS/France Titres) soit www.ants.fr. Beaucoup d'autres sites existent, souvent payants ou peu sécurisés.

Tableau comparatif : site officiel ANTS/France Titres versus autres sites		
	 Site officiel ANTS/France Titres www.ants.gouv.fr	 Autres sites (agréés, privés, arnaques)
Type de site	Site public officiel de l'État	Sites privés (avec ou sans agrément ministériel)
Démarches	Carte grise, permis, CNI, passeport, etc.	Surtout carte grise, parfois d'autres démarches
Prix	Gratuit (hors taxes légales dues à l'État)	Surcoût systématique : taxes légales + commission, parfois élevée
Sécurité	Données transmises directement à l'administration	Transfert à des sociétés privées, sécurité variable
Transparence	Tarifs clairs, démarche encadrée par la loi	Tarification parfois floue, frais cachés
Accompagnement	France Services et la mairie vous aident gratuitement	Aide souvent payante ou inexistante
Risques	Aucun : site vérifié , démarches garanties	Surcoûts, démarches non finalisées, usurpation d'identité
À savoir	Adresse du site .gouv.fr (administration française certifiée)	Méfiez-vous des pubs Google, des sites qui imitent l'ANTS

Votre sécurité et vos droits, notre priorité !



Vous hésitez ? Vous ne savez pas où cliquer ?

France Services et la mairie vous **accompagnent gratuitement** sur le site officiel ANTS. Protégez vos données, demandez **conseil** avant de faire vos démarches !



Important à savoir

🚗 **Vente ou achat de véhicule : ne vous arrêtez pas au certificat de cession !**

Il faut aussi déclarer la cession sur le site officiel www.ants.gouv.fr. Sans cette étape, la vente ou l'achat n'est pas finalisée !



VENTE PARCELLES CLAIRVENT 2



ici **CRÉEZ OU DÉVELOPPEZ VOTRE ENTREPRISE**

**ZONE D'ACTIVITÉS
DE CLAIRVENT
À MONTGUYON**

**TERRAINS À VENDRE
CONTACTEZ LA CDCHS
AU 05 46 48 78 28**

COMMUNE DE *Montguyon*
DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-AUXAISIE

HAUTE
SAINTONGE

INFO BORNES TEXTILES

INFO TEXTILES

Le Relais suspend la collecte de ses bornes à textiles pour une durée indéterminée.

Merci de votre compréhension



Le Relais suspend pour une durée indéterminée la collecte de ses bornes à textiles.

Depuis plusieurs mois, les filières des textiles usagés traversent une période difficile compte tenu de la baisse de qualité des produits mis sur le marché (issus du commerce « fast-fashion ») et de la hausse des quantités de textiles jetés.

Nous vous tiendrons informés de la reprise des collectes.

En attendant, dans ce contexte exceptionnel :

- essayez si vous le pouvez de conserver vos textiles chez vous
- ne remplissez pas les bornes et ne déposez pas de sacs au pied des bornes
- ne déposez pas vos textiles en déchèteries, ils ne seront pas collectés !

Vols de câble : Contexte et impacts pour Orange

Depuis plusieurs années le réseau d'Orange subit de nombreux dommages dont environ **15%** sont dus à **des actes de malveillance** que ce soit du vandalisme, du sabotage ou encore des vols (câbles et matériel).

Orange met tout en œuvre pour prévenir, le cas échéant pour réparer au plus vite son réseau après avoir systématiquement déposé plainte pour éradiquer ce fléau, en étroite collaboration avec **les forces de l'Ordre** (police et gendarmerie) tant au niveau local que national. Orange apporte bien évidemment une vigilance particulière pour reconnecter au plus vite nos clients sensibles : hôpitaux, services d'urgence, police, gendarmerie...

Et dans les zones de fortes récidives, sur lesquelles les réinterventions sont quasi quotidiennes, Orange propose en priorité **des solutions alternatives de connectivité** afin de pouvoir assurer la continuité de service à nos clients, et **recommande le passage à la fibre lorsqu'elle est disponible**.



Orange travaille en anticipation sur les moyens de sécuriser son réseau avec des solutions innovantes et dynamiques. L'enjeu pour nous est d'avoir un **temps d'avance** sur les délinquants.



Orange a construit une étroite collaboration avec les autorités locales, comme nationales, à travers la signature de « conventions de lutte contre les actes de malveillances » préfectorale et par département.

Au national, Orange a signé une convention de lutte contre la malveillance, sous l'égide du ministre de l'Intérieur et du ministre de la Justice, avec les 3 autres opérateurs ainsi qu'avec quelques towerco. Orange dépose plainte dès qu'un vol de câble est avéré afin d'en appréhender les auteurs et les faire condamner.

Vol de câbles:
Une augmentation
constante et
exponentielle



En cas de suspicion

Adopter un comportement de vigilance. Vous constatez un comportement suspect ou une intervention non répertoriée. Voici pour mémoire, des éléments d'attention à porter.



Véhicule

- Un véhicule **sans flocage** clairement identifié doit être considéré comme suspect



Ordre de Travail

- Tout intervenant travaillant pour Orange doit être en mesure de fournir un **Ordre de Travail**



Carte professionnelle

- Le port de la **carte professionnelle** est obligatoire et permet d'identifier l'entreprise qui intervient sur le réseau Orange
- La présentation d'un **PPR (Plan de Prévention des Risques)** signé par Orange et l'entreprise partenaire est obligatoire



Autorisation

- Lorsque l'intervention se situe sur la chaussée, une **police de roulage** est systématiquement demandée au gestionnaire de voirie



visibLe

- La très grande majorité des interventions se font durant la journée. Si les travaux doivent se faire de nuit, un **balisage** et un **éclairage conséquent** doivent être installés



Les consignes Police et juridiques

Adopter un comportement particulier. Il est essentiel de préserver les preuves qui pourront servir l'enquête de police ou de gendarmerie en suivant les consignes ci-après :

1 A l'arrivée sur les lieux

- **Eviter de pénétrer sur site, ne rien toucher**
- Observer l'environnement et noter les éléments particuliers
 - 🚗 Véhicule(s) croisés ou présents (marque, couleur, immatriculation, nombre d'occupants...)
 - 👤 Individus à proximité (Nombre, sexe, tenue vestimentaire...)
- En cas de présence d'individus suspects sur le site évitez le contact. Restez en observation.
- En cas de dégradations caractérisées (clôture arrachée, portail forcé, départ de feu ...)

2 Transmettre l'alerte

Pour cela, faire le 17

- S'identifier clairement (identité, fonction...)
- Se localiser précisément (adresse, lieu-dit)
- Préciser la raison de votre appel (ex intrusion avec effraction sur relais antenne)
- Décrire succinctement le contexte
- Communiquer toutes vos observations (véhicule, individus, traces ...)
- Répondre aux diverses questions de l'opérateur et attendre qu'il vous demande de mettre fin à l'appel
- Rester joignable

3 Les recommandations des forces de l'ordre

- Interdire l'accès à toute personne avant l'arrivée des gendarmes.
- En cas de présence de témoins prendre leurs coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphone)
- Prendre des photos



CABINET VÉTÉRINAIRE

Votre cabinet vétérinaire déménage !

À partir du 29 septembre 2025, nous aurons le plaisir de vous accueillir dans nos nouveaux locaux :
2 route de Rippe – 17270 Montguyon

Rien ne change pour vos compagnons : la même équipe sera là pour les soigner et vous conseiller, mais dans un cadre plus spacieux.

Nous avons hâte de vous recevoir dans ce nouveau lieu !

Merci de votre confiance et à très bientôt.

L'équipe du cabinet DV Alan WEEKES



BOÎTE AUX LIVRES



Nous constatons une dérive de l'utilisation de la BOÎTE à LIVRES située à la Plaine des Sports.

CELLE CI N'EST PAS L'ANNEXE DE LA DÉCHÈTERIE !

MERCI de respecter ce lieu et les utilisateurs.

Hélène Bastere,

Présidente de l'association "1000 feuilles"

#POLICERENDEZVOUS



Le dispositif **#PoliceRendezVous** vous permet de prendre rendez-vous en ligne pour porter **#plainte** ou déposer une main courante au commissariat.

Rendez-vous sur **#MaSécurité** via <https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/.../police...>

SERVICE PUBLIC

Démarche Carte grise



Les démarches de demande de certificat d'immatriculation (ex-carte grise) **ne peuvent plus être effectuées en Préfecture ou en Sous-Préfecture**. En effet, celles-ci ont été entièrement dématérialisées.

Afin de procéder à une telle demande, il convient de passer par l'une des deux options suivantes :

- Sur internet, auprès de l'ANTS : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>
- Via un garage automobile agréé par la Préfecture : **Trouvez un garage en Charente-Maritime**

Pour en savoir plus sur le prix de la carte grise et éviter les arnaques, consulter :

<https://www.vroomly.com/blog/quel-est-le-prix-dune-carte-grise/>

SERVICES



LA POSTE

Les horaires

Nouveaux horaires du bureau de poste de Montguyon à partir du 15 juillet :

- Du mardi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 16h30
- Samedi : de 9h à 12h

Les services de La Poste et de La Banque Postale sont également accessibles en ligne :

www.laposte.fr,
www.labanquepostale.fr

SERVICE COMMUNAL



Ramassage du fer 2025

Le ramassage du fer sur la commune est programmé tous les trois mois :

JEUDI 13 NOVEMBRE

Ne seront plus ramassés :

- Les appareils électroménagers, car ceux-ci ne sont plus pris en compte par la déchèterie dans le lot fer, et, cela implique de re-trier une fois sur place.
- Les boîtes de conserve, à mettre dans les bacs jaunes.

SERVICE PUBLIC

Passeport et CNI

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS :

- LES SEMAINES PAIRES :
Lundi 14h à 18h
et Mercredi 9h à 12h et 14h à 18h
- LES SEMAINES IMPAIRES :
Mercredi de 14h à 18h
et Vendredi de 14h à 18h

Uniquement sur rendez-vous pour les dépôts de dossiers et les remises de titres.

La liste des documents est disponible sur le site de la commune.



AMIE

Record d'affluence pour un Marché Nocturne de Feu



En effet, le spectacle gratuit de danse et de feu "Dharma" de la compagnie "Cercle de Feu", financé par la communauté de communes dans le cadre des Estivales, et le temps au beau-fixe ont permis à notre marché nocturne du 14 août d'engendrer une participation record.

Nous remercions très chaleureusement tous les acteurs de ce succès, le public, les bénévoles, les artistes, les municipalités de Montguyon et Saint Martin d'Ary, les équipes techniques, les commerçants, sans oublier DJ Anim'33 qui a mis l'ambiance jusqu'à 1h30 du matin. Un grand MERCI à tous.

NOUS VOUS DONNONS RENDEZ-VOUS POUR NOS PROCHAINES ANIMATIONS :

- **Dimanche 28 septembre** : notre BROCANTE annuelle, Plaine des Sports, dans le cadre des Fêtes locales.

- **OCTOBRE** : L'AMIE s'habille de ROSE pour soutenir la lutte contre le cancer et organise 2 animations dont l'entièreté des bénéfices et dons seront reversés à L'INSTITUT BERGONIE qui œuvre contre le CANCER.

- **Dimanche 19 octobre** : Vide-dressing et salon du Bien-être,

salle des Fêtes de Saint-Martin d'Ary de 10h00 à 17h00.

Inscriptions : 06.95.75.97.33 Magali SALMON

- **Samedi 25 octobre** : Concert spectacle musical par le groupe David & Co. à 20h30, salle polyvalente à Montguyon.

NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX !

ENSEMBLE, mobilisons-nous contre le CANCER !

- **DÉCEMBRE** : Action commerciale "Bons d'achat".

- **Samedi 13 décembre** : L'AMIE fête NOËL

- Arrivée du Père Noël dans le bourg.

- Marché de Noël, Place de la Paix, salle Polyvalente et sous chapiteau, de 9h30 à 16h.

Renseignements et inscription :

06.12.99.17.64 Paul MOULIN

Plus de détails sur ces activités vous seront communiqués via notre Facebook dans les prochains jours et prochaines semaines.

Amie...calement,
Paul MOULIN, président.



DOJO KIDS



DOJO KID MONTGUYONNAIS
ECOLE DE KARATE DO

空手道



La Rentrée Mercredi 10 Septembre

	Adolescents	Enfants	Baby-Karaté
Mercredi :	14h00 - 15h30	15h30 - 16h30	16h30 - 17h15
Samedi :	9h00 - 10h30	10h30 - 11h30	

Contact: 06 07 53 58 41

TENNIS CLUB



TENNIS MONGUYON
De Septembre 2025 à Mai 2026

***Cours Enfants** (à partir de 6 ans)

Mercredi 15h – 19h
Jeudi 17h – 19h

***Cours Adultes**

Lundi 17h – 20h




COMITÉ CHARENTE MARITIME

Karine MARCHESIN au 06 73 60 71 47 (karine.marchesin@orange.fr)
Didier LAVIGNE au 07 57 67 33 26 (didierlavigne17@gmail.com)

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - IMPRIMER PAR NOS SOINS

A.S.M. VOLLEY-BALL

La section A.S.M.Volley-Ball a repris ses activités début Septembre.

Les entraînements se déroulent à la salle des sports de Montguyon tous les mercredi à partir de 19h30

Club loisir ouvert à toutes et tous pratiquants, confirmés ou simples débutants. C'est une bonne occasion de partager un moment de détente sans se soucier de la finalité sportive de la compétition.



ASSISTANTES MATERNELLES



Avant le départ en vacances les enfants ont profité des poneys aux écuries Narolles du Fouilloux, pas du tout impressionnés même pour les chevaucher.

Nous avons fait aussi notre pique-nique le 4 juillet à l'aire de jeux de Vassiac. La salle de graine d'éveil ouvre ses portes aux parents, grands-parents et assistantes maternelles le mardi et le vendredi de 9h à 11h à partir du 9 septembre 2025.

Nous serons heureuses de vous accueillir le 3 octobre 2025 à 21h00 pour notre assemblée générale à la salle de la plaine des sports.

BOXE THAÏLANDAISE

Le muay thai est un art martial et un sport de combat originaire de Thaïlande. Souvent surnommé "l'art des huit membres", il autorise les coups portés avec les poings, les coudes, les genoux et les tibias. C'est un sport complet qui développe à la fois la force, la coordination, la résistance et l'esprit.

En bref :

Origine : Thaïlande

Particularités : Utilisation des huit membres (poings, coudes, genoux, tibias)

Bénéfices : Forme physique, coordination, résistance, esprit
Le Muay Thai, "l'art des huit membres", offre une multitude de bienfaits pour le corps et l'esprit :

Physiques :

Condition physique : Améliore l'endurance cardiovasculaire, la force musculaire et la flexibilité. Coordination : Développe la coordination des mouvements et l'agilité. Tonification : Sculpte le corps et renforce l'ensemble de la musculature.

Mentaux :

Confiance en soi : Renforce l'estime de soi et la capacité à surmonter les défis. Réduction du stress : Aide à évacuer le stress et les tensions accumulés. Discipline : Cultive la discipline, la concentration et le respect de soi et des autres.

Autres :

Défense personnelle : Apprend les techniques de base pour se défendre. Esprit de communauté : Favorise les échanges et crée un sentiment d'appartenance.

En résumé, le Muay Thai est un sport complet qui allie travail du

corps et de l'esprit, offrant ainsi de nombreux avantages pour la santé et le bien-être.

Depuis 2022, des cours de Muay thai sont pratiqués au dojo de Montguyon, n'hésitez pas à venir découvrir notre discipline de boxe thaïlandaise.

Cette activité est accessible à partir de 7 ans, le mardi soir à partir de 18h, et pour les adultes de 19h à 20h30.

Pour plus de renseignements, contacter Monsieur Grunner Anthony au 06 24 05 35 87.



TOUS UNIS PAR LE DON

DON DE SANG

Privilégiez le RDV : dondesang.efs.sante.fr

Salle des fêtes à ST MARTIN D'ARY

Collectes de 8h à 12h

Vendredi 24 Octobre
Vendredi 19 Décembre

LES RDV POUR 2026

Vendredi 13 février	Vendredi 28 août
Vendredi 10 avril	Vendredi 23 octobre
Vendredi 12 juin	Vendredi 18 décembre

Prenez le temps d'effectuer ce geste qui vous permettra de sauver des vies car nous avons besoin de vous. Merci pour votre générosité. Lors de votre don, toute l'équipe de l'ADSB de Montguyon, vous offrira avec un grand plaisir une collation qui vous récompensera de votre immense geste qui permettra de sauver des maladies (enfants, adultes, pour toutes sortes de maladies et d'accidents de la vie). Nous comptons sur vous, à bientôt.

Partagez votre pouvoir. Donnez votre sang !

SAISISSEZ-VOUS SUR NOTRE SITE

dondesang.efs.sante.fr 800 100 500

Dimanche **12** Octobre 2025

DONNEZ PRENEZ GRATIFÉRIA

DONNEZ ce dont vous n'avez plus besoin PRENEZ ce que vous voulez même si vous n'avez rien déposé

BUVETTE ET SANDWICHES

MONTGUYON
Salle des Fêtes – 9H30 à 16H
Les dons sont à déposer samedi de 15h à 17h et dimanche avant 12h

Organisé par **ADMR**
1^{er} réseau national et associatif de service à la personne

En partenariat avec les associations locales :

ORGANISÉE AVEC LA PARTICIPATION DE :

EXPOSITION PHOTOS

L'expo-photos « Montguyon des années 60 » Présentée à la Médiathèque en décembre 2025



Après le succès de l'exposition-photos « Montguyon des années 60 », organisée fin septembre dernier par le « Rendez-vous des artistes » et le « Studio Cuvillier », les 80 photographies seront proposées au public à la médiathèque de Montguyon au mois de décembre 2025.

Le public pourra retrouver aux heures d'ouverture de la médiathèque, les photos de Johnny HALLYDAY, Joe DASSIN,

Pierre PERRET les photos de travaux dans les rues de Montguyon, ainsi que de nombreux clichés de groupes sportifs ou scolaires.

Comme à l'occasion de l'expo de fin septembre, tout visiteur qui se reconnaîtra sur les clichés réalisés par le studio Cuvillier, se verra remettre un tirage de la photo au format 10 cm x 15 cm, offert par le club photos de Montguyon.

ATELIER LA BARBOUILLE

La Barbouille fait sa rentrée pour la saison 2025-2026 à partir du 10 septembre dans son local de Montguyon, rue des platanes

L'atelier est ouvert aux débutants comme aux plus confirmés. Toutes les techniques peuvent y être abordées.

Des séances de groupes ont lieu tous les mercredis soir de 19 h à 21 h dans une ambiance conviviale.

Les enfants de plus de 8 ans sont accueillis de 17 h 30 à 19 h.

L'atelier de peinture sur soie est de 14 h à 17 h.

Pour prendre contact, nous vous invitons à venir nous rencontrer aux ateliers du mercredi ou téléphoner au 05 46 70 32 69 ou au 05 46 04 03 03. Peinture sur soie, 06 80 75 88 16.



KARATÉ CLUB

Montguyon Karate Club
 Karaté do Goju ryu d'Okinawa IOGKF
 Self défense
 Rentrée le 15/09/2025 Depuis 1984
 2 cours d'essai GRATUITS pour les nouveaux la rentrée pour content d'un certificat médical

Cours ados adultes
 Lundi 19 h 30 - 21 h
 Mercredi 19 h 30 - 21 h
 Vendredi 19 h 30 - 21 h

#iam iogkf

Montguyon Karaté Club Plaine des sports 17170 Montguyon	Professeur: Jean-Louis ALBERT 7ème Dan IOGKF BEES1et DIJEPS	06 74 93 57 70 06 81 03 67 30
---	---	----------------------------------

www.facebook.com/montguyonkarateclub
 http://www.karategojuriyu.fr

Toujours présent depuis 1984 le club de Karaté de Montguyon assure une 41^e saison à transmettre le Karaté Goju Ryu d'Okinawa, école de Karaté traditionnel originaire du Japon et plus précisément de l'île d'Okinawa et issue de la culture profonde de l'archipel des Ryukyu, mélange de la culture Chinoise et Japonaise.

Le Goju Ryu d'Okinawa est l'expression même de l'art martial dont la philosophie est la préparation physique et techniques au combat réel avant la compétition.

Les cours se déroulent le lundi, mercredi et vendredi de 19h30 à 21h. Venez découvrir le Karaté pour 2 cours gratuitement une tenue de sport légère suffit.

Renseignements : 06 81 08 67 30

YOGA ET PILATES

HATHA YOGA
 Salle des associations,
 MONTGUYON
 Mardi 18h-19h15

Hatha yoga des saisons doux, tous niveaux : une pratique douce et régulatrice pour apaiser le stress de la journée, calmer le système nerveux et préparer un repos profond.

TARIFS :

- 1er cours 5€, puis adhésion 10€.
- Cours à l'unité 15€ ou 10€/mois abon. annuel.
- Tarifs solidaires et tarifs famille sur demande.

Professeur certifié yoga alliance internationale et "Yoga et Vieilles"
 f @ LES JARDINS D'AZULIZ

Cours proposés par l'association Les Jardins du yogi

06-49-62-08-55

Pilates tous niveaux (Abonnements toute l'année)
 Renforcement musculaire, étirements, assouplissements, équilibre.

Petit matériel : ballon, roller, cercle.

Dojo : les lundis niveau 1, à 9h

les jeudis niveau 2, à 18h

Et coaching sportif à domicile.

Contact :
Fabrice CALLAUD : 06.77.71.36.57 - Diplômé du CREPS
voieducorps@gmail.com
www.posturesetchemins.fr
Facebook : Fabrice Pilates

CLUB DE BILLARD

Après toutes ces chaleurs le club reprend vie.

Le club a fait "peau" neuve en début d'année, nous avons changé les tapis de nos billards et renouvelé nos jeux de billes.

Suite à la démission du poste de président - trésorier (M. LE MEUT François) pour des raisons de santé. Un nouveau bureau a été mis en place.

Ont été élu :

M. DRILLON Gérard (Président).

M. BLUT Philippe (trésorier)

M. BOTTELDOORN Christophe (secrétaire).

Le club recherche de nouveaux joueurs de 10 à 90 ans.

Venez découvrir le billard, notre association, vous serez les bienvenus.

Gérard le président est aussi joignable au 06 42 77 55 70.

M. François LEMEUT reste pour l'instant le correspondant écrit et téléphonique du Billard Club Montguyonnais, vous pouvez le joindre au, tél 06 09 18 11 84. (laisser un msg si absent rappel assuré)



L'EMPREINTE

Les 24 heures de marche



Cette 25^{ème} édition avait commencé dès le mercredi 25 Juin, par la mise en place du parcours (montage des tivolis, balayage d'une partie du circuit, tableaux d'affichages, mise en place de la sonorisation, ...) aidé d'une quinzaine de bénévoles qui les plus habitués initient les nouveaux venus.

Les 1ers participants arrivaient, en fin d'après-midi du jeudi, le vendredi l'aire de camping éphémère se remplissait pour accueillir près de 270 marcheurs (euses) avec leurs accompagnateurs (trices).

Le samedi matin à partir de 7h30, tout le monde se retrouvait pour les derniers préparatifs avant le départ, qui était donné à 11h00, sous une météo annoncée très chaude cette année encore, les mesures de sécurité avaient été données, aux participants (es), lors du briefing d'avant course et des points d'épongeages sur le parcours étaient alimentés en eau régulièrement, nous remercions les riverains qui nous laissent à disposition de l'eau (Mrs Normandin, Léglise, Bonnamas et Ceyral).

269 marcheurs (euses) étaient au départ, ce qui faisait un défilé permanent sur les 2 200 m du parcours, l'organisation prenait aussi son rythme de croisière, aidé par une centaine de bénévoles, les heures s'écoulaient, les kilomètres et la fatigue s'accumulaient, la bonne humeur était toujours présente. A 11h le dimanche matin le coup de feu final fût tiré, le service informatique rentrait les derniers résultats et à 12h la cérémonie des récompenses commençait par les traditionnels discours et remises des lots aux plus méritants (es). Le calme revenait dans l'après-midi, certains repartaient d'autres profitaient d'une dernière nuit sur le site. Le lundi l'ultime jour pour ranger tout le matériel, jusqu'à l'année prochaine.

<https://www.24heuresdemarche.com/>, nous remercions tous les bénévoles ainsi que les divers partenaires financiers et matériels qui nous permis de mettre en œuvre cette épreuve.





OCTOBRE

Dimanche 12
Gratiféria

organisée par l'ADMR

Dimanche 19
Octobre Rose, Vide dressing & Salon du bien être

Salle polyvalente
organisés par l'AMIE

Vendredi 24
Don du sang

Salle des fêtes de St Martin d'Ary

Samedi 25
Spectacle musical au profit pour la ligue du cancer

Salle polyvalente
organisé par l'AMIE

NOVEMBRE

Samedi 8
Bourse aux jouets

organisée par les Assistantes maternelles

Samedi 29
Loto de Noël

organisé par le Comité des fêtes

DÉCEMBRE

Samedi 6
Loto de Noël

organisé par le Comité des fêtes

Dimanche 7
Sainte Barbe des Pompiers

Samedi 13
Marché de Noël

organisé par l'AMIE

Vendredi 19
Don du sang

Salle des fêtes de St Martin d'Ary

Les 27 et 28
Course cyclo-cross

organisée par EC3M

INFORMATION. Vous souhaitez figurer dans l'agenda du magazine, envoyez-nous vos informations par mail à la Mairie :

mairie@montguyon.fr ou sur **www.montguyon.fr**

Vos manifestations figureront également sur l'agenda du site web.

ATTENTION > Il ne sera pas fait de relance téléphonique.



Retrouvez toutes les informations et alertes de la mairie sur PanneauPocket

Retrouvez tous les rendez-vous sur **www.montguyon.fr**

Octobre Rose

25 octobre 2025

Salle polyvalente de
Montguyon

8€ l'entrée

Génération

David & Co



Soirée organisée par l'AMIE
Infos et réservations : 06 12 99 17 64